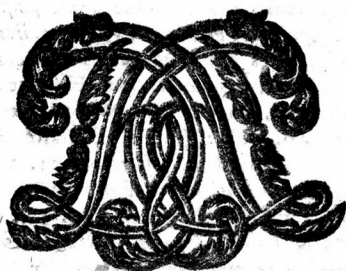


L A C L E F  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems, contenant aussi  
quelques nouvelles de Litterature.

DECEMBRE 1738.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-  
que, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XXXVIII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 40. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Memoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 20. Tomes en 2. parties chacun; & la Bibliotheque Germanique à present 42. vol.



## LA CLEF DU CABINET

D E S

## PRINCES DE L'EUROPE,

Ou , Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Decembre 1738.

## A R T I C L E I.

*Contenant la suite de l'explication physique  
de la noirceur des Negres. Voyez nos mé-  
moires d'Octobre pag. 244. & suivantes.*

. . . . . Voilà donc un Chef du Peuple noir  
assigné & reconnu; mais c'est ici que commence la  
difficulté; car comment *Chus* fils de *Cham* dont  
le pere étoit blanc, & par consequent blanc lui-  
même, du moins autant que le sont les peuples  
Orientaux, a-t-il pû être le Pere d'une posterité  
noire? Est-il venu au monde noir lui-même?  
Rien n'oblige à recourir à cette supposition; Mais  
qui est-ce qui empêche de croire que ce change-  
ment du blanc au noir se soit operé par degrés  
comme insensibles, & soit enfin parvenu depuis la  
premiere nuance du clair obscur, jusqu'au noir le  
plus foncé, tel que nous le voyons sur le visage de  
certains peuples de Guinée. En convenant que  
*Cham* fils de *Noë* ait été blanc, qu'est-ce qui em-  
pêche que son fils *Chus* ait été un peu plus basané  
que lui & ses autres enfans? Ne voit-on pas tous

*Suite de la  
Lettre du P.  
M. \*\* 7.  
sur la con-  
leur des Né-  
gres.*

les jours la même chose dans une même Famille? Parmi les enfans d'un même pere & d'une même mere n'y en a-t-il pas quelquefois de fort bruns, tandis que les autres sont très-blancs? *Esaii & Jacob* tous deux freres jumeaux étoient aussi differens en couleur & en phyfionomie qu'en inclinations.

Que *Chus* dans la fuite des tems, après avoir mis au monde *Nemrod*, ait passé dans l'Afrique où l'Histoire & la Tradition le déclarent Fondateur & pere des Ethiopiens: rien qui repugne & qui fasse la moindre difficulté. Ce fut sans doute dans le séjour de ce climat plus chaud & plus méridional que la couleur commença à dégénérer, & acquit avec le tems les differens degrés de noirceur qui se sont ensuite répandus sur les visages des differens peuples de l'Afrique,

Je remarquerai à ce sujet que les peuples de l'*Ethiopie* proprement dite, ne sont pas tout-à-fait noirs. Les relations nous apprennent que ces peuples sont d'un teint olivâtre, ce qui sert à appuyer ma conjecture, en ce qu'il paroît naturel que les premiers descendans de *Chus* qui sont les Ethiopiens, ne soient pas devenus d'abord les plus noirs, comme participans un peu plus à la couleur de leur pere *Chus*. Cette couleur brune olivâtre des Ethiopiens aura donc été, pour ainsi dire, la matrice des couleurs noires du peuple Africain: A mesure qu'il a passé d'*Ethiopie* dans les autres parties d'Afrique, elles s'y sont foncées, éclaircies ou nuancées, suivant les dispositions particulieres du climat, de l'air, des eaux, des alimens. Car qu'on y prenne garde, & l'on conviendra que ces circonstances prises en tout ou en partie, concourent physiquement à former sur les visages des hommes cette difference presque infinie de couleurs, depuis le blanc le plus éblouissant jusqu'au noir le plus foncé.

C'est

C'est une remarque universelle que tous les peuples les plus méridionaux les uns par raport aux autres, sont aussi respectivement plus bruns & moins blancs. Les Espagnols sont plus bruns que les François; les Portugais plus basanés que les Espagnols; les Maures de Barbarie plus que les Espagnols & les Portugais. Les Turcs sont plus blancs que les Arabes; les Persans plus que les Mogols; les Tatars plus que les Chinois. Plus on avance vers le midi, & plus on trouve de noirceur dans le teint des peuples.

Comme de toutes les parties du monde l'Afrique est la plus méridionale, il y a aussi plus de peuples noirs dans l'Afrique que par tout ailleurs; & dans l'Afrique elle-même, plus les peuples qui l'habitent sont près de l'Equateur, & plus aussi sont-ils noirs; (cela s'entend avec les proportions que j'indiquerai dans la suite.) Je conclus de-là que plus les descendans de *Chus* se sont enfoncés dans l'Afrique, & se sont répandus aux environs de l'Equateur, plus ils ont acquis de noirceur, & que c'est enfin de cette maniere, & par ces differens progrès que ce sont insensiblement formez tant de peuples d'un noir si différencié, tels que nous les voyons aujourd'hui.

Il ne faut donc point remonter jusqu'à Caïn pour trouver l'origine des Negres. L'Ecriture nous assure en termes formels, que Noë est la souche de tous les hommes sans exception, & que ce n'est que par ses trois fils, Sem, Cham & Japhet que tout le genre humain s'est répandu, & multiplié sur la terre : *Tres sunt isti filii Noë : ab his disseminatum est omne genus humanum super universam terram*, Gen. 10. 19. Il n'est pas non plus nécessaire, pour trouver l'origine du peuple noir, de croire que *Cham* ait été transformé en Negre : il suffit que son

filz *Chus*, ou quelqu'un des enfans de celui-ci, tel que *Dadan* ait été fixer son séjour dans l'Éthiopie ; c'est-là que l'ardeur du Soleil, la nature des alimens, les qualitez, peut-être, vitrioliques de l'air, la nudité, la fatigue du travail, & d'autres circonstances auront peu à peu altéré son temperament & frayé les voyes à un changement dans toute la couleur du corps. Cette altération commencée dans sa personne aura continué & augmenté dans tous ses descendans. Ceux-ci dans la suite se répandans à droite & à gauche dans les différentes parties de l'Afrique, y auront fondé des postérités encore plus noires, suivant l'assemblage de toutes les circonstances qui concourent à la formation de cette couleur. C'est ce qui s'éclaircira encore à mesure que je répondrai à ce qu'on peut objecturer contre ce système.

On oppose d'abord comme un argument insoluble, que d'un blanc & d'une blanche il ne naîtra jamais qu'une postérité blanche ; & que puisque je suppose que *Cham* a été blanc aussi-bien que les autres enfans de Noë ; il est impossible que ni lui, ni *Chus* son petit-fils, ayent été la souche d'une Nation noire.

Avant que d'aller plus loin je demanderois volontiers, s'il est bien constaté que d'un blanc & d'une blanche il ne naîtra jamais que des enfans blancs. Est-il impossible qu'elle ait des enfans très-bruns & même tout-à-fait noirs ? Je sçai que le fait est très-rare, & en quelque façon monstrueux ; mais qui ne sçait les effets de l'imagination des femmes, & les suites que cette imagination produit sur leur fruit, lorsqu'il est encore enfermé dans leur sein ? L'histoire d'Éthiopie ne fait-elle pas mention d'une Reine très-noire qui eut une fille fort blanche, & ne sçait-on pas qu'une Princesse d'Europe des plus  
ver?

vertueuses mit au monde un enfant très-noir ? Peut-être pourroit-on avoir recours aux effets de l'imagination pour expliquer l'origine du peuple noir ; mais si on y a recours pour les noirs , il faudra aussi y recourir pour les rouges , pour les bronzés , & c'est ce qui n'est nullement nécessaire pour l'explication de ce phénomène.

Je reviens à l'objection. Comme elle est la plus forte qu'on puisse proposer contre mon système , il est juste de l'approfondir. Il faut pour cela se rappeler d'abord ce que j'ai dit sur les Peuples méridionaux , lesquels sont constamment plus noirs que ceux qui habitent les Pays plus éloignés de l'Equateur. Nos François transportez d'Europe dans les Isles d'Amerique , ou demeurans en Guinée , ne démentent point ce fait. Tous ont une grande disposition à tendre à la noirceur. En arrivant de France dans nos colonies , on est tout étonné de voir tant de visages bruns , pâles , olivâtres , brûlez ; ce spectacle ne prévient point un nouveau venu en faveur du Pays , où effectivement la couleur dominante est une pâleur , qui dégénere avec l'âge dans un brun plus ou moins foncé ; le nouveau venu qui s'en moque en lui-même , n'a pas long-tems à triompher. Après six mois de séjour , ou tout au plus un an ou deux , qu'il a essuyé les rudes maladies , qui ne font quartier à personne , il est tout étonné à son tour de ne se presque plus reconnoître. Son teint vermeil a disparu ; & il se voit enfin marqué au coin du Pays. Il y a cependant de plus forts temperamens , qui conservent le teint naturel ; mais cela est rare : on les regarde comme des prodiges , & tôt ou tard on les voit se ranger sous la bannière des teints basanez , qui comprend la classe plus nombreuse.

Mais enfin , me dira-t-on , nos Américains ne deviennent pas noirs , & il y a toujours une différence

rence infinie de leur couleur à celle des Negres. J'en conviens ; mais cela ne fait rien contre mon système ; en voici les raisons, qui seront du goût de tout esprit attentif. 1°. Il n'y a point assez long-tems que nos François habitent dans les Isles, pour qu'il y ait à craindre qu'ils passent si vite du blanc au noir. Cette raison détachée de celles que je vais rapporter, ne paroît pas d'un grand poids ; mais considérée dans le total, elle fait corps avec elles, & paroîtra plus importante par la suite.

Car effectivement je n'ai pas prétendu que les descendans de *Chus*, ou les Negres ayent acquis tout-à-fait cette noirceur, qui les rend si difformes. Je crois au contraire qu'ils n'en sont venus là que par degrés, après plusieurs générations dans l'Ethiopie, & après un séjour considérable dans les Pays plus méridionaux. Qui oseroit assurer qu'après une longue suite de générations, nos Européens du Mexique, du Pérou, du Brésil, même de nos Isles, ayant déjà une si forte dose de couleur basanée, ne parviendront pas insensiblement jusqu'à la couleur des Negres.

Mais voici d'autres raisons à mon avis sans réplique qui prouvent que ce progrès doit être insensible & lent.

1. Ils ne donnent pas le loisir à la couleur noire de s'accroître ni de se fortifier ; ils contractent des mariages qui en interrompent les progrès & en affoiblissent les principes. Un Habitant basané & halé par le climat épousera une femme qui sera nouvellement arrivée d'Europe, ou qui aura conservé son teint, ce que les femmes d'ici font comme ailleurs, si-non avec tout le succès, du moins avec autant de soin & d'attention. Il en est de même des femmes quant au choix des maris.

Et qu'on ne dise point que, par exemple, le pere  
étant

étant brun & la mere blanche, les enfans devroient naître d'une couleur mitoyenne; cela n'arrivera que dan les cas où le pere & la mere seront naturellement & foncierement bruns & balanés; car si l'un ou l'autre ne le sont que par accident, c'est à-dire, que si étans blancs naturellement, ils ne sont devenus bruns ou balanés qu'à la suite d'un long séjour dans un Pays chaud, cette couleur brune n'étant qu'exterieure, & les principes n'ayant pas eu le tems de passer dans le sang & dans les humeurs, leurs enfans n'en sont pas moins blancs.

2. Les Américains, Habitans des Iles, sont assez dans l'usage d'envoyer leurs enfans creoles en France, & cela dès l'âge le plus tendre : Ils ne les font revenir aux Colonies, que quand ils sont en âge de faire des établissemens, or ces enfans ainsi transportés de bonne heure dans un climat froid, nourris & élevés à la Françoisé, s'y naturalisent peu à peu. Le sang & les humeurs qui sont les principes primitifs de la couleur exterieure & du teint, s'y purgent de tout mauvais levain, & acquierent cette louable disposition qui produit l'embonpoint & le beau coloris.

Ainsi retournent-ils dans ces Colonies peu differens des François naturels, ils y prennent parti peu de tems après leur arrivée, & les enfans qui naissent de ces mariages participent au bon temperament de leurs peres, & ne courent ainsi aucun danger de dégénerer eu égard à la couleur.

3. Ajoutons enfin qu'on a dans les Colonies Françoises d'Amérique un soin tout particulier des enfans; qu'on ne leur permet guéres de s'exposer au Soleil, qu'on les tient dans une propreté extraordinaire, qu'on ne leur donne que de bons alimens; moins succulens à la verité qu'en Europe, mais après tout les mêmes en nature; qu'on est en état de

de s'y procurer toutes les commodités & même les délices de la vie ; qu'on ne s'y expose plus comme autrefois au grand air ; qu'on n'y voyage presque plus autrement qu'en chaise ; préservatifs qui empêchent les principes de la noirceur de s'accroître & se fortifier, & qui sont cause, que quand les Européens demeureroient durant une longue suite de siècles dans les Pays chauds, s'ils continuent toujours dans leur même manière de vivre, il n'y a pas d'aparence que leur postérité y dégénérât beaucoup en couleur.

Il n'en a pas été de même par rapport aux descendans de *Chus*, & il n'y a à cet égard aucune comparaison à faire entre les Européens & eux. Les premiers de cette famille qui se transportèrent dans la Nubie, dans l'Abissinie & les autres Régions comprises sous le nom originaire d'Ethiopie, y acquièrent en peu de tems cette couleur brune & olivâtre qui est si commune à ce climat. Leur nudité, la chaleur du Pays, y contribuèrent dès-lors ; ils n'eurent presque plus de commerce avec les Nations blanches. Leurs plus proches voisins étoient les Habitans de Sennaar, & les Egyptiens, qui ne sont pas trop blancs. Ils n'avoient donc plus aucune ressource pour revenir à leur première couleur, à celle de leur pere *Chus*, ou *Cham*.

Ce fut encore bien pis pour ceux qui se répandirent dans les différentes parties de l'Afrique la plus méridionale, alors inhabitée : ils trouverent un Pays encore plus chaud, plus stérile & plus sauvage, de sorte que leur teint, au lieu de s'éclaircir, y devint encore plus noir & plus enfumé. Leur physionomie, que les Ethiopiens ont d'ailleurs assez fine dans la haute Ethiopie, devint grossière & turgescence dans un Pays plus barbare ; leurs traits grossirent,



grossirent, les pores de leur tête toujours découverte & exposée aux plus âpres chaleurs du Soleil, se resserrèrent ; Par là leurs cheveux devinrent courts & cottonnez tels que les ont tous les Negres.

Ces barbares eurent encore moins de ressource que les Ethiopiens pour revenir à la couleur ordinaire, outre que les principes physiques de la noirceur s'étoient naturalisés chez eux à la longue, ils n'eurent dès-lors aucun commerce avec les Nations blanches. L'on sçait que l'Afrique a été des trois parties du monde ancien la moins connue, & la moins fréquentée ; la chaleur de son climat, la sterilité de son terrain, la pauvreté & la stupidité de ses Habitans, la quantité de ses animaux féroces, enfin les hautes & âpres montagnes l'ont toujours fait regarder comme une terre barbare & propre seulement à nourrir des monstres. La navigation en a donné plus de connoissance depuis le quinzième siècle : Encore, n'est-ce guères que des Côtes ; presque tout l'intérieur n'est pas aujourd'hui trop connu, & encore moins fréquenté. Ainsi les Negres depuis tant de siècles, n'ayant eu ni commerce, ni alliance qu'avec gens de leur couleur, il n'est pas surprenant qu'elle se soit si bien établie. Il n'y a donc à ce sujet aucune comparaison à faire entr'eux & les Européens, ni aucune conséquence raisonnable à en tirer contre le système en question.

Cette solution qui me paroît à la portée de tout le monde, peut servir de réponse à l'argument inverse qu'on peut former. L'argument direct est celui-ci : Les blancs transplantés dans un Pays de noirs n'y deviennent pas noirs ; donc &c. J'y ai répondu : L'argument inverse est tel ; les noirs transplantés dans un Pays parmi les blancs, n'y deviennent pas blancs, quelque long séjour qu'ils  
puissent

puissent y faire. C'est ce que l'expérience nous fait voir.

C'est donc inutilement qu'on a recours à Chus, ou à quelqu'un de ses enfans pour y trouver l'origine des Negres; il faut de toute nécessité recourir à un germe particulier, & avouer une transformation subite ou monstrueuse, pour rendre raison de la propagation d'un Peuple si différent: Voilà l'argument dans toute sa force.

En donnant la solution à l'argument direct, j'ai aussi donné celle de l'argument inverse: Car pourquoi les Negres esclaves ne deviendront-ils point blancs dans nos Colonies? C'est 1. qu'ils y trouvent un climat à peu près tel que celui où ils sont nés, & chaud presque au même degré. 2. Ils y sont nourris des mêmes alimens, cassave, ignames, patates, bouillie de grains, tous alimens grossiers qui contribuent beaucoup, comme je le ferai voir toute-à-l'heure, à la formation du mauvais coloris. C'est 3. qu'ils y mènent le même train de vie que dans la Guinée, qu'ils y sont à peu de chose près aussi misérables, qu'ils y travaillent tout le jour pendant la plus âpre chaleur, & tous nus dans les Campagnes. C'est enfin 4. parce qu'ils ne s'allient ici qu'avec des gens de leur couleur, & autant qu'ils peuvent, de leurs Cantons: Il n'est donc pas étonnant qu'ils conservent fidèlement leur couleur, & ils pourroient bien subsister mille ans & plus dans les Isles, & parmi les François, que s'ils conservent toujours ce genre de vie, il n'y a ni apparence de changement dans leur coloris, ni conséquence à tirer contre moi à cet égard.

Afin qu'elle pût avoir quelque force, il faudroit changer l'hipothese: au lieu de prendre les Negres dans l'Amérique, il faudroit en transporter une ou deux familles, par exemple en France, ou en Angleterre,

gleterre ; il faudroit supposer qu'on les met en liberté, qu'on leur procure toutes les commodités dont jouissent des gens aisés ; qu'ils ne contractent cependant d'alliances que dans leurs familles, que ces familles augmentées & multipliées, passent ainsi plusieurs siècles. Croit-on qu'après plusieurs générations successives de quatre ou cinq siècles, ou davantage, si l'on veut, on ne remarqueroit aucun changement, ni aucune altération dans le teint de ces familles originairement Negres ? N'y a-t-il aucune apparence que le teint de leurs descendans ne se débrouillât, & ne s'éclaircît peu à peu, qu'ils ne fussent d'abord un peu moins noirs, ensuite bruns, & enfin qu'ils ne parvinssent jusqu'à n'être point différens des Espagnols, ou des Portugais ? Y a-t-il un Physicien, un Naturaliste, un Médecin qui osât assurer que ce progrès du noir au brun par degrés successifs fût absolument impossible ? C'est à eux que j'en appelle, & je m'en tiendrai à leur jugement après que je leur aurai fait faire l'observation suivante.

C'est qu'il y a bien plus loin du noir au blanc, que du blanc au noir ; cette proposition a tout l'air d'un paradoxe, rien cependant de plus vrai : une muraille bien blanchie, si l'on n'a soin de la nettoyer, dégénere insensiblement ; elle deviendra jaune & noirâtre, au lieu que si elle est noire, elle ne deviendra jamais blanche par elle-même. On teint aisément une pièce de drap blanc en noir : mais peut-on bien aisément teindre un drap noir en blanc ; enfin combien en coûte-t-il de peine aux Dames curieuses de leur beauté pour conserver cette blancheur du teint dont elles sont si jalouses : l'on peut s'en rapporter à leurs soins, & au succès. Pour aller du blanc au noir en fait de coloris, c'est le penchant de la nature ; il ne faut point se peiner : ainsi voit-on qu'à mesure que l'âge panche au déclin,

clin, l'éclat de la blancheur diminue & aboutit enfin à une pâleur noirâtre qui est la couleur dominante de la vieillesse.

Au lieu que pour monter du noir au blanc, il faut lutter contre le torrent, combattre sans cesse contre la nature, & encore souvent sans succès. Je conçois donc une difficulté bien plus considérable à ce qu'une famille de Negres devint l'origine d'une postérité blanche, qu'il n'a dû y en avoir à ce qu'une famille blanche, telle que pouvoit l'être celle de Chus, soit devenue par la suite du tems l'origine de la nation noire des Ethiopiens & des Negres. Toute proportion gardée, je m'imagine que s'il n'a fallu que deux siècles, ou six générations pour descendre du blanc au noir, il en faudroit six fois davantage pour que l'on pût remonter du noir au blanc; mais comme je tiens le premier très-probable, je ne crois pas le second impossible.

Le coloris du corps humain est un accident de la lumière réfléchi, qui résulte de la disposition interne du corps humain. C'est une chose hors de doute, que la bonne ou la mauvaise habitude du corps contribué tellement à la qualité du teint, que l'on voit du premier coup d'œil à la couleur du visage, si une personne est malade, ou en santé; si elle est d'une forte, ou d'une foible constitution. C'est encore par le teint qu'on distingue le caractère particulier du temperament, & même des inclinations; par exemple, si l'on est sanguin, bilieux, flegmatique, &c.

Outre le temperament particulier que chaque homme a reçu en naissant, il y a encore une quantité de choses, qui dans tout le cours de la vie animale ou le changent, ou l'altèrent, ou le perfectionnent. Ces causes sont le climat où l'on vit, l'air que l'on respire, les alimens dont on se nourrit,

les

les eaux que l'on boit. Je ne fais que copier Hippocrate, livre de *Aëre, Locis & Aquis*.

La raison & l'expérience concourent en effet à nous faire voir, que ce sont là les causes physiques des complexions respectivement différentes, & par conséquent d'une variété pareillement respective de coloris, qui a un rapport essentiel.

Je ne dirai rien du climat, ni des alimens; tout le monde sent combien ils contribuent au coloris. On aura peut-être plus de peine à croire, que l'air ou les eaux y entrent pour quelque chose; rien cependant de plus aisé, que de convaincre ceux qui auroient quelque doute là-dessus. L'air est rempli de corpuscules volatiles insensibles, qui s'exhalent sans cesse des entrailles de la terre, & qui sont continuellement dans un mouvement très-violent. Sans compter ce que nous avalons à chaque respiration, ces corpuscules nous percent, nous pénètrent en mille manières, & se mêlent dans notre sang & dans nos humeurs. Or ces corpuscules sont ou nitreux ou sulfureux ou métalliques, &c. suivant la nature des lieux. De-là doit naître une grande variété dans l'habitude interne des corps, & par conséquent une grande diversité respective de coloris.

J'ai observé souvent cette différence en France & dans l'Amérique; par exemple dans le Nivernois, qui est un Pays plein de mines de fer. Les personnes qui demeurent aux environs de ces mines, ont toutes un teint brun tirant sur le rouge. Dans nos Colonies Françoises de l'Amérique, les Habitans qui demeurent aux environs des souffreries, ont un teint jaune, qui les distingue des Habitans d'un autre quartier, d'où souvent ils ne sont pas éloignez de plus d'une lieüe.

*Quoique*

Quoique cette suite de la Dissertation sur la couleur des Negres fasse tout le contenu de l'Article dédié à la Litterature, il en reste néanmoins encore une partie que nous donnerons le mois prochain.

Les Quatre-tems sont le sujet de la dernière Enigme. En voici une autre.

## E N I G M E.

**L**A nature m'a fait de figure en long ronde,  
De grande utilité sur la terre & sur l'onde :  
Quoique l'art m'ait rendu plus plat que la punaise  
On me voit cependant toujours fort à mon aise :  
Au Parterre semblable en structure quarrée,  
On peut ranger sur moi tout au moins deux Armées :  
De Tours & de Remparts je suis fortifié  
Quelquefois on y joint un commode Fossé :  
Ce qui me fait honneur, c'est que chez moi sans peine  
Se promene souvent le Roi avec la Reine.  
De nobles Cavaliers de plaisante figure,  
Très-soumis à leur Roi l'y servent sans murmure ;  
Mais s'éloignans de lui, son Eponse volage  
Court souvent à un fou sans paroître moins sage :  
Lorsque dans mon enceinte on range deux Armées,  
Les Dames n'y sont pas beaucoup considérées.  
Alors comme un Prophète dans ses divins Ecrits  
Je vous propose des mystères ;  
Si vous sondez les siens, la foi vous y conduit  
Sans le secours de vos lumieres  
Mais pour percer les miens, il vous faut de l'esprit.

A R T I C L E II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable  
en ANGLETERRE , en HOL-  
LANDE , aux PAYS-BAS , &  
en ESPAGNE , depuis le mois dernier.*

I. **A**ngleterre. La Ratification des articles préliminaires pour un accommodement des différends avec l'Espagne, signés le 9. Septembre à Londres , & envoyés le lendemain à Madrid , ne fut apportée au Roi que le 26. du mois suivant. Ce retardement qui avoit intrigué le Ministère jusqu'à en témoigner sa surprise au Chevalier Geraldino, Ministre d'Espagne, avoit aussi occasionné la baisse des fonds publics ; & la Nation ne revint de la sollicitude qu'après une notification faite par le Ministre Espagnol au Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat, qu'il ne falloit attribuer à aucunes nouvelles difficultés si la Cour a différé de ratifier les Préliminaires , mais bien à la formalité requise d'avoir auparavant l'Avis du Conseil, qui n'avoit pû être assemblé d'abord. En effet, l'on n'a rien remarqué dans cette Ratification que des restrictions & quelques changemens que le Roi d'Espagne a jugé à propos de faire , & que les Ministres sont actuellement occupés à examiner, afin de les ajuster , & procéder ensuite à l'échange des Ratifications réciproques. Le Chevalier Geraldino assiste souvent aux Conférences qui se tiennent à ce sujet. En attendant l'on dit que le terme fixé pour la tenuë d'un Congrès a été prolongé de quatre mois. Mais ce qui met encore les esprits en suspens , c'est qu'on ne parle point de rappeler l'Escadre de la Méditerranée.

*Ratification  
de l'Espagne  
à la Conven-  
tion pour un  
accommodement.*

née, & que la Compagnie du Sud n'a pas reçu la Cédule pour l'envoi de son Vaisseau annuel aux Indes Occidentales, qu'elle s'étoit d'autant plus flatée de recevoir conjointement avec la Ratification, que cette Cédule étoit, comme on l'assure, un des articles de la Convention.

II. Après tout ce que Sa Majesté Britannique & les États Généraux des Provinces Unies ont fait jusqu'à présent dans l'affaire de la succession litigieuse des Duchés de *Bergue* & de *Quillers*, on ne peut pas croire que ces deux Puissances pourront refuser leur garantie au Prince de Sultzbach. On a vû ailleurs, \* la dernière Résolution des Hollandois touchant cette affaire : Elle fut concertée avec la Cour Britannique, & Mr. de Walner & le Comte de Cambis, Ministres de l'Empereur & du Roi Très-Christien résidans à Londres, y ont répondu, par un Mémoire qu'ils ont communiqué à ceux du Roi, & qui porte en substance " que le consentement donné

*Réponse à  
la Résolution  
sur l'affaire  
de Quillers &  
de Bergues.*

" par les Puissances Maritimes à la possession préalable des Duchés de *Bergues* & de *Quillers*, ajoutée au Prince de Sultzbach pour le terme de deux ans, à compter du jour du décès de l'Électeur Palatin, avoit fait espérer qu'il ne surviendrait aucune difficulté sur le concours à garantir cette possession provisionnelle : Que dans le cas dont il s'agit, on ne devoit considérer cette garantie que comme une suite naturelle de l'arrangement des choses, telles qu'elles avoient été concertées entre les quatre Puissances médiatrices, attendu que pour travailler efficacement à déterminer certains objets préalablement établis, il paroïssoit être nécessaire, que les Médiateurs & les Parties intéressées concourussent au même but,

\* Voyez le dernier Journal, page 335.



but, afin de faciliter par-là l'accommodement, " en prévenant toute occasion de troubles, ou de " voyes de fait, &c. „

Depuis la présentation du Mémoire dont on vient de rapporter la substance, il y a eu bien des conférences en présence du Chevalier Robert Walpole, afin d'envoyer à La Haye l'avis qui aura été pris là-dessus.

III. Le 23. Octobre dans un Conseil tenu en présence du Roi à Kensington, il fut résolu que le Parlement, qui avoit été prorogé jusqu'au 24. du même mois, le seroit encore jusqu'au 18. Decembre. En conformité, & en vertu d'une Commission du Roi, les deux Chambres qui s'étoient assemblées le lendemain à Westminster, ont été prorogées jusqu'audit jour.

IV. Il en est encore comme du passé quant à ce qui regarde le Prince de Galles: Ses affaires n'avancent point vers la réconciliation qu'on croyoit prochaine, & ne s'embroüillent pas davantage. Il a obtenu néanmoins la permission qu'il avoit demandée de faire un voyage à *Bath*, & y est arrivé le 28. avec la Princesse son Epouse aux acclamations de plusieurs milliers de personnes, qui s'étoient rendues de divers endroits en cette Ville. L. A. R. furent reçues aux portes par le Lord Maire, & la Communauté en habit de cérémonie. Ensuite on les conduisit à l'Hôtel qui leur avoit été préparé, & le soir il y eut des illuminations & des feux de joye par toute la Ville de *Bath*. Leur séjour n'y doit pas être fort long, puisqu'Elles n'ont pris que fort peu de monde de leur suite avec Elles, & que le Prince George & la Princesse Auguste sont restés à *Kew*. Il y a eu d'ailleurs un si grand concours de Noblesse à l'arrivée de L. A. R. à *Bath* pour leur faire la cour, qu'il semble que le parti de ce Prince

loin de diminuer, comme quelques-uns l'ont prétendu, se fortifie & augmente tous les jours.

*Vaisseau pris  
par un Bâti-  
ment Fran-  
çois,*

V. On est à présent dans un assez profond silence surtout ce qui s'est passé en Amérique. Les déprédations des Espagnols ont cessé de faire bruit depuis le tour que le Ministère a fait faire prendre aux affaires. Mais on parle présentement beaucoup d'une prise faite par un Garde-Côte François le premier Juillet dernier, à une lieue de la Baye de *Dona Maria*, & qui a été conduite à Hispaniola. Cette prise est le Vaisseau l'*Elizabeth*, commandé par le Capitaine Jean Tristram; il appartient à *Leverpol*, & il venoit de la Jamaïque à Londres. Il y a apparence que c'est une espee de représailles, puisqu'un Bâtiment François a été pris & saisi, il y a quelques-tems, comme nous l'avons dit dans un de nos précédens Journaux, par ordre du Lieutenant-Gouverneur de *Saint Christophe*, pour s'être approché plus près des Côtes de cette Isle, que ne le permettent les Traités. On est allé réclamer la prise Angloise, & c'est le Vaisseau de guerre le *Falmouth*, commandé par le Capitaine Douglas, qui a fait voile pour cet effet de la Jamaïque vers l'Isle d'*Hispaniola*.

VI. On a découvert depuis peu une mine d'argent près de *Pensance*, dans le Comté de Cornouailles, qui, à ce que l'on espere, sera des plus productive; car celui qui l'a découverte, y ayant fait travailler, il en a retiré dans l'étendue de six brasses vingt-trois tonneaux de métal, chaque tonneau contenant 400. onces d'argent pur.

*Vacarme  
arrivé à  
Londres &  
pourquoi*

VII. Toutes les nouvelles publiques de ce Pays, aussi-bien que celles d'Hollande & d'autres endroits font le recit d'un vacarme arrivé le 20. Octobre à Londres au Marché au Foin, parce qu'une bande de Comédiens François qui y étoient arrivés, y ouvrirent

ouvrirent le Théâtre, & voulurent représenter leurs pièces en commençant par celle intitulée *l'Embaras des richesses*, & *Arlequin poli par l'amour*. Ils ne purent pas plutôt, qu'il s'éleva un grand bruit de sifflets & de petites clochettes, qui les obligea au silence. Le Juge de paix qui se trouva au spectacle avec plusieurs Connétables afin d'y tenir bon ordre, fit à ce sujet tous ses efforts, mais en vain; car lorsque les Acteurs se montroient sur la Scène, ils étoient assiegés par une volée de Pommes, d'Oranges, de Chandelles, & de Chandeliers qu'on attachoit des murailles. Le défordre dura près de trois heures malgré une Garde de 60. hommes qu'on y avoit postée. Enfin les Livres de Musique ayans été déchirés & plusieurs des Violons brisés, on se retira vers les huit heures. La Populace non contente de ce qui s'étoit passé au Théâtre, accabla de boüe ceux qui en sortoient, & commit d'autres excès. Cependant un grand nombre de personnes de distinction étoient sur le Theatre, & entr'autres, Mr. le Comte de Cambis, qui avoient pris les Comédiens sous sa protection.

On avoit comme prévu le sort qu'auroit la premiere Pièce des Comédiens François, & qui est en même-tems la dernière qu'ils ayent tenté de donner au public, crainte de courir le même danger, parce qu'il n'y a point d'Acte du Parlement qui fasse défense d'interrompre & de siffler une pièce qui n'est pas du goût des Spectateurs.

Ces Comédiens sollicitent ainsi la Cour pour être dédommagés des pertes & des frais considérables qu'ils ont faits; mais jusqu'ici ils n'ont point reçu de reponse favorable; de sorte qu'ils seront obligés, selon toute apparence, de retourner à Paris, à l'exemple d'une bande de Comédiens Anglois, qui l'année derniere s'étant renduë à Paris, fut contrainte

de revenir à Londres, sans avoir pû obtenir la permission de représenter ses Pièces.

VIII. *Hollande.* L'on considère dans cet Etat la bonne intelligence entre les Cours de Madrid & de Londres comme parfaitement rétablie, & que leurs intérêts réciproques tant en Europe qu'aux Indes seront réglés pour le futur, & d'une manière stable, dans le Congrès qui doit se tenir à Madrid. La République influera vraisemblablement dans ce Congrès, puisque les affaires ont presque en tout quelque relation avec celles de la Grande Bretagne. Il paroît de plus par de fréquens entretiens de Mr. Trevor, Ministre de cette Couronne, avec ceux de l'Etat & celui de S. M. Prussienne, qu'il y a sur le tapis une négociation qui a du rapport aux circonstances présentes, & sur-tout à la Succession des Duchés de *Bergues* & de *Fuilliers*. Le mémoire que le Comte d'Uhlefeld & le Marquis de Fenelon, Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi Très-Christien, ont présenté aux Etats-Généraux sur la dernière Résolution de leurs Hautes-Puissances, ne diffère que quant aux termes de celui des Ministres des mêmes Monarques à la Cour de Londres, dont on a rapporté ci-dessus la substance. Rien ne se manifeste de bien certain depuis qu'il a été présenté, que les conférences en question. Cependant l'on est fort attentif sur tout ce qui sera résolu en conséquence.

IX. *Pays-Bas.* Les Commissaires de l'Empereur, du Roi de France, & du Prince de Liege au Congrès de *Lille*, y ont recommencé leurs conférences par rapport au Règlement des Limites, & les ont discontinué depuis. C'est tout ce que l'on en peut dire. Quant au Congrès d'Anvers au sujet d'un nouveau Tarif, on ne peut pas en avancer beaucoup davantage; cependant il y a des Lettres qui insinuent que cette affaire prend un bon train. Mr. le Comte  
de

*des Princes &c.* Decemb. 1738. 411

de Patin qui y a assisté de la part de S. M. Imp. est allé sur la fin d'Octobre faire rapport à la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante de ces Pays, de tout ce qui s'y est passé.

X. On a cessé à la fin du même mois l'ouvrage du Canal de *Gand à Bruges*, parce que les Directeurs ont jugé que ce Canal ne pourroit pas être achevé avant l'Hiver. On le recommencera au Printems prochain. La même raison a porté les François à discontinuer aussi les travaux qu'ils font à celui de *Gravelines*. Mais on ne publie rien de la raison qui les porte à avoir ces nombreuses Garnisons qu'ils ont dans toutes les Places frontieres, & qu'on dit qu'ils vont échanger.

XI. Une difficulté survenue par rapport au caractere des Ministres du Saint Siège à Bruxelles, est terminée: Ils n'avoient que celui d'Internonce, mais dorénavant, ou du moins autant que la Sérénissime Archiduchesse restera dans ces Pays, ils y résideront en qualité de Nonces. Cela paroît de ce que Mr. Tempi a notifié depuis peu à S. A. S. dans une Audience qu'il eut à ce sujet, que le Pape consentoit qu'il restât à Bruxelles avec caractere de Nonce. Ce Prélat ne remplira point par conséquent la Nonciature de Cologne, à laquelle Sa Sainteté l'avoit nommé.

Le Comte de Bornhem, de la Maison de Corswarem-Looz, Chambellan de l'Empereur, fut déclaré le 19. Octobre par la Sérénissime Archiduchesse, Grand Maître de Cuisine de sa Cour.

XII. Un particulier nommé Mr. de Wansoul-Noël, ayant trouvé, depuis quelques années, le secret d'une véritable Porcelaine, & cette importante découverte ayant trouvé des incredules, il m'a paru que le public ne seroit pas fâché d'être informé de ce qui en est,

*Epreuve  
d'une décou-  
verte en fait  
de Porce-  
laine.*

Cette

Cette Porcelaine qui se compote avec des matières dont il y a abondance en quelques Pays voisins, est, de l'aveu des connoisseurs & des Physiciens, supérieure par sa force, par sa ductilité, par son blanc de lait, & par plusieurs autres qualités, tant à celle qu'on apporte des Indes, qu'à celle qui se fabrique depuis quelques années en Europe: Elle résiste au feu avec moins de danger, que la plus belle Porcelaine connue, à l'eau chaude. On peut y fondre du plomb, & d'autres métaux, sans craindre qu'elle se fêle: Bien plus, on la peut chauffer jusqu'à ce qu'elle devienne toute rouge & entièrement embrasée, & la plonger ensuite dans de l'eau froide, d'où on l'en retirera dans le même état qu'elle étoit avant d'avoir été mise au feu. Ces épreuves ont été faites; & depuis peu Mr. de Wanfoul a vérifié les essais de sa Porcelaine en présence du Comte de Harrach, premier Ministre de la Sérénissime Archiduchesse, à qui il en a présenté un panier rempli, dont chaque pièce avoit au bas en émail bleu l'inscription suivante: *Primizia Myrrhenorum Belgicorum in verificationem tentaminis facti sub auspiciis Illustrissimi ac Excellentissimi Comitis Frederici de Harrach, Kal. Junii 1738. Discipulis Thoma præbentur.*

## ESPAGNE. PORTUGAL.

I. **E**spagne. Depuis la signature des Articles dont le Ministre du Roi à Londres est convenu avec ceux de S. M. Britanique, & sur-tout depuis la Ratification de ces Articles, la plupart des Troupes qui s'étoient approchées des Côtes de la Catalogne, sont retournées dans leurs quartiers, & les Officiers qui avoient des congés en ont obtenu la continuation; d'où l'on infere ce que nous avons déjà

*des Princes Ec.* Decembre 1738. 413

déjà dit de la bonne harmonie qui doit regner de nouveau, & sur un pied solide, entre cette Couronne & celle de la Grande Bretagne. Mr. Keene conferant fort souvent avec le Marquis de la Quadra, Secrétaire d'Etat, l'on se persuade que les entretiens roulent déjà sur les matieres qui feront l'objet du Congrès futur, d'autant plus qu'il envoie à la Cour des Exprés ensuite de ses Conférences ; & que la Cour en fait autant à Mr. de Geraldino.

II. Il n'y a encore rien de certain sur l'accession de cette Couronne au dernier Traité de Vienne ; & il semble que si elle a lieu, ce ne sera qu'après celle de la Sardaigne, puisque l'une & l'autre de ces Couronnes s'en sont tenuës jusqu'ici également éloignées. L'esperance que l'on pourroit cependant avoir à ce sujet, c'est que le Chevalier de Sintzendorff, Ministre de l'Empereur à *Turin*, ne néglige rien pour engager S. M. Sardaignoise à cette accession, & que l'on assure que ce qu'il a mis en œuvre afin d'y réussir, est fort goûté de ce Monarque. On ne peut pas non plus assurer comme conclu le grand mariage qui est sur le tapis de l'Infante Marie-Therese avec le Dauphin, y ayant apparence qu'on n'en traitera sérieusement qu'après l'arrivée à Madrid du Comte de la Mark, nouvel Ambassadeur de France.

III. Si un bruit qui se répand est juste, il y a actuellement un beau Traité conclu entre cette Couronne, celles de Naples & d'Angleterre, la Religion de Malthe, & les Republiques de Venise & d'Hollande ; car ces Puissances doivent être convenuës de fournir un nombre fixe de Vaisseaux & de Galeres, pour tâcher de détruire entierement les Corsaires de Barbarie qui troublent la naviga-

HON

tion de toutes les Puissances Chrétiennes dans la Méditerranée. Mais c'est un bruit.

IV. Sur l'avis que la Reine premiere Douairière d'Espagne, étoit arrivée le 24. de Septembre de Bayonne à Pampelune, le Roi a nommé le Marquis de Montalte, pour l'aller complimenter de sa part. Cette Princesse a depuis dirigé sa route en droiture vers Madrid, où elle étoit attenduë sur la fin d'Octobre.

V. *Portugal.* La Flotte de *Rio Janeyro* a mis à la voile sur la fin de Septembre du Port de cette Ville avec plusieurs autres Vaisseaux pour differens endroits du Bresil. Celle de la *Baye de Tous les Saints* consistant en 25. Vaisseaux Marchands & 3. de guerre, y est au contraire revenuë depuis peu, ayant à bord une grosse quantité de Diamans pour le compte du Roi. Ces précieux effets au sujet desquels S. M. avoit fait publier un Decret que nous avons inséré dans un de nos Journaux, l'ont porté à en donner un nouveau, par lequel Elle ordonne que les personnes chez lesquelles on trouvera des Diamans qui seront tirés des Mines du Bresil, ne seront pas seulement condamnées à payer l'amende prescrite, mais encore qu'elles seront mises en prison, & que leurs Diamans seront confisqués. Ce qui a engagé S. M. à ce nouveau Decret, c'est qu'Elle a été informée que celui par lequel Elle avoit ordonné que les Diamans tirés du Bresil fussent déposés au Trésor Royal de cette Principauté, étoit mal observé.

VI. Les derniers avis de Barbarie ne font mention que des desordres qui y regnent par les différentes factions des Prétendans au Trône de Maroc, & qui augmentent de telle sorte, que le Commerce de cet Empire est absolument détruit; que la tyrannie y est exercée à un point qu'elle ne  
peut



*des Princes &c.* Decemb. 1738. 415

peut être poussée plus avant ; que toutes les Provinces ont, pour ainsi parler, chacune leur Roi ; que tout s'y ravage tant par les ennemis que par les amis, sans qu'on prévoie comment les troubles pourroient cesser ; qu'enfin la désolation est au comble, puisqu'un demi siècle pourroit à peine rétablir ce malheureux Pays dans l'état où il étoit à la mort du dernier Empereur Muley-Ismaël, quand même les troubles viendroient à prendre fin dès-à-présent.

### ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **L**A Cour étoit encore à Fontainebleau vers la mi-Novembre, mais tout se dispoisoit alors pour son retour à Versailles. Le Roi y a travaillé journellement & avec beaucoup d'assiduité avec ses Ministres aux affaires d'Etat, tandis que le Cardinal de Fleuri en a fait autant à Issy, où un des Ministres ou Secretaires d'Etat se rendoit alternativement de Fontainebleau. Les affaires du dehors, & qui ont du rapport à celles de la conjoncture présente en Europe, ont été également agitées chez ce Grand Ministre, mais avec un secret qui ne permet à personne d'en rien connoître, moins encore d'en avancer quelque chose sur le doute, dans des Recueils qui doivent servir de monument à la vérité. On sçait, & on l'a dit, que des travaux & des mouvemens qui se font en quelques endroits, donnent matière à réfléchir : Ce qui se traite dans le Cabinet donne bien plus à penser.

On

On a avancé aussi qu'ensuite de quelques préparatifs dans l'un des Ports du Royaume & des vives remontrances du Ministre du Roi à Constantinople, Sa Majesté pourroit bien appuyer d'une maniere éclatante la Médiation qu'Elle a offerte à la Porte Ottomane pour l'engager à finir la guerre contre l'Empereur & la Czarine; mais dans le secret que tout est manié, il ne paroît pas, quant à ce dernier Article, qu'on se soit porté ultérieurement à avancer un ouvrage si salutaire. Cependant l'on publie que le Ministère ne le perd point de vûe, & sur-tout le sage Cardinal qui est au timon des affaires.

- II. La santé de ce Prélat à laquelle toute la France s'intéresse, n'a plus été altérée depuis ce que nous en avons dit le mois dernier; ses forces lui sont revenues, & celles de l'esprit & de son profond savoir qui n'ont point souffert d'atteinte, il continuë à les employer au bien de l'Etat, & à celui des peuples avec une attention que rien ne surpasse. Un trait de cette attention s'est manifesté par une Lettre qu'il écrivit le 19. Octobre à Mr. Herault, Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris sur un bruit répandu d'une prochaine diminution sur les especes. En voici la teneur.

*Lettre du  
Cardinal de  
Fleury sur la  
diminution  
des Sols.*

**L**orsque le Roi a ordonné, Monsieur, la diminution sur les Sols, ce n'a été que pour mettre par une refonte le Billonage dans un degré de proportion avec toutes les autres Espèces sur le pied actuel de leur valeur : Ainsi, je suis très-étonné de ce que vous me marquez que le bruit court encore à Paris d'une nouvelle diminution. C'est peu connoître les bonnes intentions du Roi pour ses peuples, & les regles invariables sous lesquelles il s'est proposé de les gouverner. Je suis convaincu qu'il n'y a que des gens mal

*des Princes &c. Decemb. 1738. 417*

*mal intentionnés, on des usuriers qui puissent répandre les bruits dont vous me faites part, dans la vûë d'augmenter le prix de toutes les denrées, & de s'enrichir par des voyes aussi injustes. Vous pouvez donc vous expliquer très-précisément que le Roi n'a jamais pensé à aucune diminution sur les Espèces d'or & d'argent, & qu'il n'y en aura même aucune nouvelle sur le Billonage, attendu la proportion où il se trouve aujourd'hui avec les autres Espèces; & il seroit même bon que vous pussiez découvrir les auteurs de ces faux bruits afin de les punir: Cette Lettre vous y autorise, & je vous prie d'être persuadé, Monsieur, qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je le fais.*

Le Public ne doit par conséquent pas craindre bientôt la diminution sur les espèces d'or & d'argent dont le bruit avoit inondé presque tout le Royaume; mais il doit s'attendre au contraire que le Roi en prorogera le cours sur le pied actuel par l'Edit qui se publie annuellement à ce sujet. Celui qui a porté la réduction du Billonage n'a été suivi qu'au commencement de Novembre de l'Ordonnance pour une refonte, dont la substance est " que les Sols " fabriqués pour 30. deniers, seront incessamment " remis aux Hôtels des Monoyes, où la valeur en " sera payée sur le pied de 9. livres 18. sols 11. " deniers le marc: Que ces Sols seront fondus & " convertis en nouveaux Sols du titre de deux " deniers 12. grains, au remède de 4. grains, " & à la taille de 112. pièces au marc, & les " demi sols de même titre à la taille de 224. " au marc: Que ces Sols auront cours dans tout le " Royaume pour 24. deniers pièce, les demis à " proportion: Qu'il ne pourra entrer forcément " dans les payemens de 400. livres & au-dessous " pour plus de dix livres de ces Espèces, & pour " plus "

*Edits du  
Roi,*

„ plus d'un quarantième dans les payemens au-des-  
 „ sus de 400. livres : Qu'à l'avenir , & à com-  
 „ mencer du jour de la publication du present Edit,  
 „ on ne pourra mettre aucunes menuës monoyes  
 „ dans les sacs d'argent, lesquels ne pourront plus  
 „ même, passé ledit terme, être composés d'aucu-  
 „ nes Eſpeces mêlées, de sorte que les sacs de 1200.  
 „ livres devront contenir 200. écus en especes, ou  
 „ 400. demi écus , 1000. cinquièmes d'écus ,  
 „ 2000. dixièmes, ou 4000. vingtièmes. Les au-  
 „ tres sacs de 102. livres, de 900, & de 600. liv.  
 „ à proportion, sans qu'il puisse être mis de plu-  
 „ sieurs sortes d'especes dans un même sac , sous  
 „ peine de confiscation , &c. „

II. Deux Arrêts du Conseil d'Etat du Roi ont été aussi publiés; l'un au mois d'Octobre, l'autre au commencement de Novembre. Le premier concerne la restitution des Pièces, Ecritures & Procédures qui peuvent être entre les mains des Avocats dont les Offices ont été supprimés, & la maniere dont les Parties continueront de proceder. Par le second Sa Majesté ordonne que dans toutes les affaires qui ont été portées en son Conseil avant la publication de l'Edit du mois de Septembre dernier, les Parties qu'il sera nécessaire de faire assigner en constitution de nouvel Avocat, au lieu & place de celui qui étoit revêtu d'un des Offices supprimés par ledit Edit, pourront être assignées en vertu du present Arrêt, sans qu'il soit besoin d'obtenir aucunes Lettres du grand Sceau, ni aucun Arrêt particulier.

III. Depuis la liste des 38. Avocats au Conseil qui a paru, Mr. le Chancelier en a reçu encore six anciens, auxquels il a fait expédier des Commissions pour remplir les fonctions de leurs Charges, après qu'ils eurent prêté le serment requis. Ce premier  
 Magistrat

Magistrat s'est réservé de remplir le nombre de 70. qu'il veut choisir entre ceux qui lui demanderont des Commissions.

IV. Le Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de l'Empereur, faisoit vers le milieu de Novembre les dernières dispositions pour son entrée publique à Paris, qui sera d'une magnificence extraordinaire : Ses conférences continuent avec les principaux Ministres, & comme les Exprés d'une Cour à l'autre sont aussi fréquens, l'on en infere toujours qu'il y a sur le tapis une affaire de la plus grande conséquence. L'on ne remarque pas que les Ministres des autres Puissances qui résident à Paris aient tant de fréquentation avec ceux de Sa Majesté. Celui de Russie entr'autres qui est le Prince de Cantimir, étant arrivé depuis le 19. Septembre de Londres, n'a encore eu que quelques petits entretiens avec l'un & l'autre, dans lesquels il n'a fait aucune mention d'un Traité de Commerce entre la France & la Russie qu'on avoit dit être sur le tapis; ce qui persuade à présent qu'il n'en a pas été question.

V. On ne parle pas de rappeler encore les Troupes qui sont dans l'Isle de *Corse*, le bruit court au contraire qu'elles vont être renforcées par quatre Régimens, quoiqu'on ne sçache point si la Cour a reçu des nouvelles de Mr. le Comte de Boissieux, qui lui demandent ce secours, vû que les ôtages des Mécontents sont toujours à Toulon. Celles dont on est informé sont, que le Seigneur *Theodore Baron de Neuhoff* est à la vérité revenu dans l'Isle avec des munitions, mais que n'ayant pû réussir à s'y établir, il s'en étoit retiré, laissant en arriere quelques Bâtimens Siciliens qu'une Frégate Françoisé aidée de trois Galeres Genoises, enleva dans le Golfe de *Saccona*. Ces Bâtimens devoient aller joindre le Seigneur *Theodore Baron de Neuhoff*. Quoi-  
qu'il

qu'il en soit, l'Exprès que Mr. de Boissieux avoit dépêché en Cour avec ces avis, lui fut renvoyé à la fin d'Octobre avec de nouvelles instructions, concernant la situation présente des affaires en Corse, dont on dira quelque chose à l'Article suivant, en donnant le détail de l'arrivée du Seigneur Baron dans cette Isle.

**Effet du Canal de Picardie.** VI. La partie du Canal de Picardie qui va depuis *St. Quentin* jusqu'à l'Oise près de *Noyon*, étant entièrement finie, les Bateaux de toute espee ont commencé d'y naviguer, & ils portent des Marchandises depuis *St. Quentin* jusqu'à Paris. Le Coche d'Eau de *Beaumont* arrive à présent au Port de *St. Quentin* par ledit Canal tous les Vendredis, & il en part le lendemain chargé de personnes & de Marchandises pour *Chauni*, *Noyon*, *Compiègne*, *Beaumont*, & autres lieux de la route. Au Printems prochain on commencera à travailler à l'autre partie de ce Canal, depuis *St. Quentin* jusqu'à *Amiens*, où la Somme porte Bateau, jusqu'à son embouchure dans la Mer. Les Actionnaires ne fourniront pour cette partie qu'environ cinq cens mille livres, le Roi devant en fournir neuf cens vingt-un mille, parce que Sa Majesté avoit réservé cette somme sur quinze cens mille livres, qui avoient été portées au Trésor Royal du tems de la Régence par les Actionnaires d'un Canal qu'on devoit faire en Provence, & qui n'a pas eu lieu, & parce que le Roi n'a payé sur la somme affectée au Canal de Picardie, que deux cens vingt-cinq mille livres pour la partie qui vient d'être achevée.

VII. Il y a aparence que le projet du Canal de *Bourgogne* pour la jonction des deux Mers, aura aussi lieu, car on a résolu de le commencer par la partie qui va depuis *St. Jean de Laune* jusqu'à *Dijon*, en attendant qu'on soit en état d'exécuter le

le projet en entier. Mr. d'Alpinassi, qui en est l'Auteur, est à Lion pour ce sujet, & par l'applaudissement qu'on donne à son entreprise, on se persuade qu'elle aura le succès désiré.

Mais il semble que l'on a abandonné le projet du Canal du *Beaujolois*, dont on a fait mention en son tems dans nos Mémoires, à cause des grandes difficultés qui se rencontrent à percer une montagne pour y faire passer ce Canal sous une voute de deux mille toises de longueur.

VIII. Il y a quelque tems qu'on a établi dans cinq Eglises de Paris des retraites pour les pauvres Ouvriers, qui s'y rendent tous les jours au nombre d'environ 4000. , & où on leur donne toutes les instructions nécessaires au salut de l'ame. Ces retraites recommenceront le 18. Octobre. Le jour des ames on a fait à cette occasion dans l'Eglise de Saint Benoît un Salut pendant lequel l'Abbé Portelance fit une belle Exhortation, l'Evêque de Boulogne se trouva à cette cérémonie avec plusieurs Ecclesiastiques, & l'Evêque de Viviers assisté des Abbés de la Fare & de St. Hermines, donna la Bénédiction à la fin du Salut. Rien n'est plus édifiant que cette pieuse institution.

IX Les Lettres de Paris, & dont la teneur a déjà été inserée dans les nouvelles de tous pays, racontent l'histoire d'une fille âgée d'environ 19. ans, qui est actuellement en pension chez les filles de l'Instruction Chrétienne. Nous en ferons aussi mention, pour ceux qui ne lisent pas ces papiers volans.

Il y a quelque tems qu'un Esclave natif de Paris l'y amena du Royaume de Maroc. On la dit fille unique d'un des plus riches Commerçans de ce Pays-là dans la maison duquel elle avoit huit femmes de chambre, & étoit élevée d'une manière

proportionnée aux grands biens dont elle devoit être la seule héritière. L'Esclave qui l'a amenée avoit été pris il y a 25. ans par un Corsaire , & après avoir été vendu successivement à plusieurs Maîtres , il le fut enfin au pere de la fille qui n'avoit alors que six ans. Cet Esclave qui avoit été mis auprès d'elle pour la servir , profita de l'occasion , & lui inspira de si grands sentimens de connoître Dieu , qu'elle se sauva avec lui pour venir embrasser la Religion Chrétienne. Un Cordelier qui sçait la langue de son Pays va l'instruire regulièrement.

#### A R T I C L E IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **T**oscane. Les Conseils de Régence & de Guerre continuent à tenir de frequentes assemblées extraordinaires sur la situation presente de cet Etat , & sur divers changemens considérables qu'on projette encore d'y faire , outre ce qui est déjà réglé pour le militaire. Le premier de ces Conseils ensuite de ses délibérations , tant sur ces changemens que sur d'autres matieres , vient d'établir une Taxe de douze pour cent sur les revenus des Terres , laquelle se percevra aussi bien que les autres Impositions , de la maniere qui sera réglée par une Ordonnance du même Conseil qui doit paroître incessamment. D'un autre côté cet Etat a été taxé à trois cens mille écus dans une répartition qui a été faite à Vienne des Subsidés en forme de Don gratuit que la Cour Imperiale demande des Etats d'Italie qui relevent de l'Empereur , pour  
aider



*des Princes*, &c. Decemb. 1738. 423

aider ce Monarque à subvenir aux dépenses de la guerre contre les Turcs. Cette somme a déjà été demandée au Gouvernement ; mais dans des conférences qu'il a tenuës, la résolution a été prise de représenter à Sa Majesté Imp. l'impossibilité où se trouve le grand Duché de la fournir.

L'on est comme persuadé à *Florence* que le Grand Duc ne différera plus d'honorer ses Sujets de sa présence pendant cet hyver. On se persuade également après tout ce que l'on a dit de la vente des Biens Allodiaux de la Maison de Medicis, que la résolution est prise de n'y plus procéder.

Il n'y a plus rien d'intéressant qui se présente à rapporter de cet Etat, ni du *Milanex* & autres Etats voisins, non plus que de la Cour de *Naples* qui prenoit les divertissemens de la saison à *Portici* pendant le mois d'Octobre. Le Prince Royal & Electoral de Saxe assistoit à tous ces divertissemens, S. A. étant à présent presque entièrement rétablie de ses indispositions, par l'usage des Bains d'Ischia, & celui des éruves du Sable de Mer. La Cour de *Turin* n'offre également rien, si ce n'est qu'on dit que la Reine de Sardaigne est enceinte, & qu'Elle avance heureusement dans sa grossesse.

II. *Rome*. L'affaire de l'Archevêché de *Montreale* en Sicile, dont le Cardinal Cinfuegos est pourvû, est réglée, à ce que l'on assure, par un accommodement, après bien des sollicitations faites à cette Eminence de la part des Cours de Madrid & de Naples pour s'en démettre. On prétend entre autres choses, qu'il a été convenu que le Cardinal Cinfuegos prendra pendant quelque tems l'*incognito* à Rome ; & qu'ensuite il se rendra à Naples afin d'y prêter le serment de fidélité au Roi des deux Siciles, & se démettra ensuite de son Archevêché entre les mains de ce Monarque, sous

la reserve d'une pension qui lui sera accordée sur ce Benefice; qu'au moyen de cette démission on fera tenir à son Eminence les arrérages des revenus qui avoient été sequestrés, & qu'à son retour à Rome il élèvera sur la porte de son Palais les Armes d'Espagne & de Naples.

III. Il n'y a plus de doute que tout ce qui restoit à regler entre le Saint Siège & la Cour de Naples ne le soit à present, puisque toutes les demandes du Roi des deux Siciles lui ont été accordées, & en dernier lieu l'approbation du nouvel Ordre de Chevalerie de Saint Janvier que S. M. Napolitaine a institué, avec un Bref par lequel le Pape permet à ce Prince d'obliger les Ecclésiastiques de Sicile à payer les impositions ordinaires comme les Séculiers. Le St. Pere lui a de plus accordé la permission d'ôter au Cardinal de Colonitz, la Charge d'Inquisiteur Général de Sicile pour en revêtir Mr. Saletti, qui est de la Maison des Princes de Fiume. L'accommodement projeté avec la Cour de Turin va également être conclu par le ministère du Comte de Riviera, arrivé à Rome de la part de Sa Majesté Sardaignoise, comme on l'a dit le mois passé, ce Seigneur ayant continuellement des conférences à ce sujet avec les Cardinaux, Corradini, Corsini Firrau & autres Ministres de Sa Sainteté.

IV. On ne prend pas moins de précaution dans les Etats du Pape qu'ailleurs pour empêcher que le mal contagieux ne s'y glisse, y ayant actuellement des Troupes qui patrouillent sur les bords de la Mer Adriatique, & qui empêchent l'abord des Barques qui viennent des Côtes Autrichiennes, de la Dalmatie, de l'Albanie & autres lieux soupçonnés de cette maladie. On arme aussi au même effet quelques Galioottes par ordre de la Sacrée Consulte.

*des Princes, &c.* Decembre 1738. 425

V. Le 5. Octobre on publia un Jubilé accordé par le Pape pour obtenir la bénédiction divine sur les Armes Imperiales contre les Infidèles. Il comença le 2. avec beaucoup de dévotion dans l'Eglise de la *Minerve*, & l'après-midi il y a eu une grande Procession, dans laquelle on a porté l'Eten-dard du Saint Pape Pie V. Les Cardinaux Corsini & Guadagni l'ont accompagnée.

VI. Le Seigneur Persan que nous avons dit le mois dernier être arrivé à Rome, ne doit pas aller en France en qualité d'Ambassadeur de Thamas-Kouly-Kan, puisqu'il est parti pour Constantinople avec un Passeport du Duc de Saintaignan, Ambassa-deur de France. Comme il avoit fréquenté cet Am-bassadeur pour avoir été il y a treize ans à la Cour de France, on a pris occasion de publier le bruit de sa prétendue Ambassade auprès du Roi Très-Chrétien. Mais tout ce qu'on sçait qui le regarde, c'est qu'après son départ de Paris en 1725. il fut pris à Astracan par les Moscovites, qui ne l'ont relâché qu'après l'avoir détenu plus de douze ans en prison. S'il n'est pas certain que ce Seigneur Oriental soit venu demander des Missionnaires au Pape de la part du Sophy son Maître, il l'est du moins, que la Congrégation de *Propaganda Fide* a reçu des Lettres d'*Ispahan* du mois d'Avril dernier, qui portent que Thamas-Kouly-Kan a permis par un Edit aux Catholiques le libre exercice de leur Religion dans ses Etats, & aux Peres Missionnaires de bâtir des Eglises publiques.

VII. *Corse*. L'arrivée du Seigneur Theodore Baron de Neuhoﬀ en cette Isle, est un fait dont on ne peut plus douter, après le détail qu'on a reçu tant ici, qu'ailleurs, des circonstances qui l'ont accompagnée, & que nous allons présenter à nos

Lecteurs telles qu'elles paroissent confirmées de divers endroits.

*Relation  
de l'arrivée  
en Corse du  
Baron de  
Neuhoff, soi-  
disant Roi de  
Corse.*

Il arriva la nuit du 13. au 14. Septembre dans le Port de *Sorracco*, peu éloigné de *Porto Vecchio*, avec trois Vaisseaux, trois autres ayant été dispersés par la tempête. Le jour ayant paru, on fit de ses Batimens une décharge de quelques Canons, ce qui attira huit Bergers sur le rivage: On leur donna la permission de passer sur le bord du *Roi*, où ils reçurent chacun un sequin, un fusil, des balles, de la poudre, & des pierres de fusil, & furent ensuite renvoyés avec des Lettres pour les Chefs de la Nation au-delà des Monts vers la *Bastia*, & pour ceux d'en-deçà des Monts vers *Ajaccio*. Le lendemain le Chevalier Jacques Sufini, Commandant d'*Aulé* arriva à *Sorracco* avec ses gens, de même que le Chevalier Ignace Panfani, Commandant della *Rocca*. Ce Seigneur *Roi* leur fit distribuer 250. fusils, & les charges d'aller sur le champ bloquer *Porto Vecchio*, le Comte François Peretti Zannobio, le Prévôt de *Zicavo*, le Comte Roggi, & quelques autres Chefs de la *Pieve de Talavo*, vinrent le 16. avec tout leur monde rendre leurs devoirs à leur prétendu Souverain, qui les reçut avec beaucoup de distinction, & de la manière la plus tendre; en même tems, il remit au Comte Zannobio mille fusils pour la *Pieve*, un nombre proportionné de pistolets & de couteaux de chasse, 22. pains de plomb, 26. barils de poudre, & des pierres de fusil. Ensuite il donna ordre à un Détachement d'environ 800. hommes commandés par les Comtes Panfani & Zannobio de marcher partie vers *Porto Vecchio*, partie vers *Bonifacio* pour renforcer le Blocus de la première de ces Places, & entreprendre celui de la dernière. Mais ces Troupes, par crainte, ou par respect pour celles de France ne firent

furent point tout ce qui étoit en leur pouvoir, puisqu'elles se contenterent d'enlever les Bestiaux appartenans à la Garnison de *Porto Vecchio*. Ce jour fut aussi remarquable par une exécution cruelle en la personne d'un Capitaine, Allemand de naissance, qui s'étant laissé suborner par les ennemis du Roi, avoit tâché de mettre le feu à ses Vaisseaux. Il fut condamné à être brûlé vif, mais pour rendre l'exemple plus durable, ce supplice fut mitigé, & il fut seulement empalé.

Le concours des Insulaires fut encore plus grand les jours suivans, que le bruit de l'arrivée du Roi à *Sorracco* se répandoit dans toute l'Isle, & on les renvoyoit tous munis d'armes & de provisions, & toujours avec ordre de se rendre au Blocus de *Porto Vecchio*, ou à celui de *Bonifacio*.

Le 19. le Marquis Luc Ornano, Général des Armes de delà les Monts du côté d'*Ajaccio*, & le Docteur Joseph-Marie Balisone Theoderini, Chapelain Major & Auditeur du Roi, arriverent aussi au Port de *Sorracco* à la tête de 200. hommes tant à pied qu'à cheval. La réception que leur fit le prétendu Roi de Corse égala celle qu'il fit aux Chefs de la Pieve de *Talavo*, & après leur avoir fait distribuer autant d'armes & de munitions qu'ils pouvoient porter, il les envoya sous les ordres du Général Ornano bloquer *Ajaccio*, & retint le Docteur Theoderini auprès de sa personne.

Les Généraux & Chefs de delà les Monts ne vinrent point à *Sorracco* présenter leurs soumissions au Roi; mais ils lui envoyèrent le 20. des Lettres pour lui témoigner leur douleur à ce sujet, & qu'ils ne s'abstenoient de ce devoir que par crainte d'exposer au ressentiment & à la vengeance de la France, tant les Orages qu'ils avoient envoyés à

*Toulon,*

Toulon, que les Députés qu'ils avoient encore à la Bastia.

Le Roi *Theodore* se détermina enfin à faire lever l'ancre le 23. & à partir du Port del *Sorracco* avec ses trois Vaisseaux, & fit voile vers *Porto-Vecchio*, où il y avoit trois Galeres Genoïses, qui appercevans les Vaisseaux du Roi, prirent la fuite le long de la Côte. Mais le vent ne lui étoit pas favorable, & comme il devoit passer presque sous le Canon de la Place pour gagner le large, que d'ailleurs il ne voyoit pas de la part de ceux qu'il avoit envoyés en former le Blocus, le signal dont on étoit convenu, il tourna vers les bouches de *Bonifacio*, où il rencontra les mêmes difficultés, le vent continuant à lui être toujours contraire, & le signal qu'il attendoit également ici, ne paroissant point. Ces contre-temps arrivés en partie, comme on peut se le persuader, par la crainte où étoient ceux qui avoient reçus des armes & des munitions, de voir partout arboré le Pavillon François, obligèrent le Roi *Theodore* à tenter la fortune ailleurs & à débarquer vers *Saccona*. Il s'avança à cet effet vers *Ajaccio*. Il y jeta l'ancre à la portée du Canon, & s'y arrêta pendant quatre heures, mais les signaux de ses adhérens, lui manquèrent encore devant cette Place, & la Mer grossissant de plus en plus, & jusqu'à faire courir risque à son Vaisseau d'être entraîné dans les écueils, il regagna le large, & passa à la vûe de la *Bastia* pour chercher ses autres Vaisseaux, laissant en attendant dans le Golfe de *Saccona* quatre Bâtimens Siciliens chargés de sel & de fer, qui à la vérité ne faisoient point partie de sa Flotille, mais qui devoient néanmoins l'aller joindre pour débarquer leurs effets dans le lieu qui leur

leur seroit indiqué, suivant un Contract passé entre le Seigneur Baron & les Maîtres de ces Bâtimens, lequel devoit durer un an à raison de 90. sequins par mois. Enfin le premier Octobre l'Entreprenant *Roi Theodore* entra dans le Port de *Longone*, mais il n'y put faire débarquer trois Officiers pour envoyer ses ordres en Corse; ce qui l'obligea à poursuivre sa route, les uns croyent vers les Côtes de *Sicile*, d'autres ailleurs; mais selon divers bruits, il a trouvé moyen de repasser en Corse, où il se tient tranquille en attendant le train que prendront ses affaires. Cependant l'on sçait que ses Vaisseaux se sont éloignés des Côtes de cette Isle.

C'est de cette maniere que le Seigneur *Theodore*, cet homme qui joue un personnage si singulier sur le Theatre du monde, a reparu en Corse. Sa Flotte bien conduite & chargée de tout ce qui étoit nécessaire pour le réhabiliter dans sa Royauté avec des Troupes de débarquement, ne peut être, suivant l'avis de tout homme sensé, l'ouvrage d'un particulier, mais celui des intrigues les mieux concertées avec quelque Puissance, d'où la République de *Genes* aura sujet d'en prendre toujours beaucoup de crainte. Les François même peuvent se persuader qu'après leur sortie de l'Isle, les troubles que leur presence n'y fait qu'assoupir, recommenceront, pour ne finir sûrement qu'au plus grand desavantage de la République; car ils n'ignorent point que les Corfes qui sont dans les Places fortifiées n'attendent que l'occasion d'en secouer le joug, & ils voyent d'ailleurs que tout concourt, jusqu'à la situation du Pays, à s'accorder avec le caractère vindicatif des Habitans dont les factions en faveur de leur Roi se tiennent à present comme un feu caché sous la cendre.

Quoiqu'ils ayent des Otages à *Toulon*, & des  
Députés

Députés à la *Bastia*, en garantie de leur soumission aux volontés du Roi Très-Chrétien, le Comte de Boissieux, Commandant des Troupes de ce Monarque dans l'Isle, voyant la nouvelle face qu'y montraient les affaires à l'arrivée du Roi *Theodore*, n'a cependant pas jugé inutile d'envoyer des Lettres circulaires à toutes les Pieves & à tous les Podestats pour les intimier & défendre, sous peine de la disgrâce de Sa Maj. T. C. de faire attention aux propositions de ce nouveau Roi, & qu'il feroit brûler vif quiconque oseroit se déclarer le Chef des Mécontents.

D'un autre côté les Genoïs dont les efforts ont toujours été superflus, ont aussi fait repandre dans toute l'Isle des Lettres circulaires en forme de Decret, portant défenses d'écouter les propositions que le Baron de Neuhoff pourroit leur faire, ni d'acheter aucune chose de lui ni de ses adhérens, sous peine d'encourir l'indignation de la Couronne de France, & d'être traités comme des Rebelles.

VIII. Ce fut le 4. Octobre que la Frégate Française qui se tient dans les Mers de Corse, sous les ordres du Marquis de Sabran, accompagnée de trois Galeres Genoïses, sortit du Golfe de *San Fiorenzo* pour aller à la poursuite du Roi *Theodore*, & le même jour qu'elle s'empara des quatre Bâtimens Siciliens dont on a parlé. Le Comte de Boissieux en a donné avis à la Cour, pour sçavoir s'il doit les déclarer de bonne prise. Il y a en même tems envoyé le détail de tout ce que nous avons rapporté pour apprendre de quelle maniere il aura à se conduire. On croit toujours qu'il y a fait aussi sçavoir qu'un secours de Troupes ne lui seroit pas inutile dans les circonstances presentes, vû surtout que son monde diminué par les maladies. Il est



*des Princes &c.* Decemb. 1738. 431  
est attendant les ordres qui lui ont été envoyés par  
le Roi son Maître, comme on l'a dit plus haut,  
& dont on ignore jusqu'à présent le contenu.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus conside-  
rable dans le P A Y S D U N O R D ,  
& en T U R Q U I E , depuis le mois  
dernier.*

I. **D***Annemarc.* De nouveaux Régimens de Mi-  
lices de deux mille hommes chacun, for-  
més depuis peu dans les Etats de *Holstein* & de  
*Sleswich*, ont ordre de se tenir prêts à relever les  
Régimens de Troupes réglées aussi souvent que les  
circonstances le demanderont. On a aussi envoyé  
ordre aux Officiers de ces derniers Régimens non-  
seulement de les rendre complets, mais d'avoir  
encore auprès de chaque Compagnie trois Soldats  
au-delà du nombre fixé. Ces ordres dans un tems  
où rien ne paroît les occasionner, donnent d'autant  
plus d'attention à quelque Puissance, qu'ils ont été  
suivis d'un autre à l'Amirauté de n'accorder qu'à  
un petit nombre de Matelots la permission de re-  
tourner chez eux pendant l'hyver, contre ce qui se  
pratique annuellement. On les retient afin de finir  
incessamment tous les Vaisseaux de guerre qu'on a  
commencés dans les Chantiers du Roi, & dont le  
nombre, joint à ceux qui sont en état, composera  
une Flotte de quarante Vaisseaux de Ligne & douze  
Frégates.

La Compagnie Orientale dont le Commerce con-  
tinuë à fleurir, aussi-bien que celui de la Compa-  
gnie Orientale de Suede, vient également de faire  
équiper

équiper un nouveau Bâiment qui est parti d'a-bord pour *Tranquebar*.

II. *Suede*. La santé du Roi s'est rétablie depuis ce que nous en avons marqué , & Sa Maj. paroît de tems en tems en public. Cependant l'on ne pense pas qu'Elle soit disposée à reprendre les rennes du Gouvernement que la Reine dirige à la satisfaction des Etats du Royaume. Ces Etats sont toujours assemblés à *Stockholm* , & l'on ne croit point à présent qu'ils se sépareront avant la fin de l'année , à cause des affaires publiques auxquelles ils travaillent sans relâche pour les mettre sur un pied qui tendra au bonheur de la Patrie. On n'en a cependant aucune particularité à rapporter , parce qu'on garde un grand secret sur tout ce qui se passe à cette Assemblée solennelle des Etats.

La nuit du 18. au 19. de Septembre la foudre étant tombée sur la Tour de la grande Eglise d'*Abo* en *Finlande* , en a fondu toutes les Cloches , & mis le feu à cette Tour. Les flammes se sont ensuite communiquées à l'Eglise , & l'ont réduite en cendres avec quelques maisons voisines , de même qu'une partie de l'Académie , & la magnifique Bibliothèque qui y étoit.

III. *Pologne*. Ce fut le 27. Septembre, ainsi qu'on l'a annoncé le mois passé , que le Roi & la Reine arrivèrent heureusement de *Dresde* à *Varsovie*. Leurs Majestés y furent reçues au bruit d'une triple décharge de 300. pièces de Canon , & complimentées immédiatement après par un grand nombre de Sénateurs , Ministres d'Etat & autres personnes de distinction. Tout le lendemain se passa également en complimens des Seigneurs & Dames , & des Députés de divers Palatinats du Royaume , qui présentèrent leurs respects à L. M.

Le sujet de l'arrivée du Roi étant la tenuë de la  
Diette

*des Princes &c.* Decembre 1738. 433

Diette générale, nous allons en parcourir toutes les Sessions en commençant par son ouverture qui se fit le 6. Octob. en la maniere accoutumée, par une Messe célébrée pontificalement, & un Discours tendant à exhorter les Nonces à l'union & à n'avoir en vûë que l'honneur & le bien de la Nation. Ce fut le Cardinal Lipski, à qui le Roi avoit la veille donné le Chapeau avec les cérémonies ordinaires, qui célébra pontificalement la Messe, & le Chanoine Marawski qui prononça le Discours.

Les Nonces s'étans ensuite rendus dans la Salle pour leurs assemblées, Mr. de Malachowski, premier Député de la Principauté d'Oswiczim, en fit l'ouverture, parce qu'il n'y avoit point de Députés de Cracovie, à qui ce droit appartient, la Diette de cette Province n'ayant point subsisté. Son Discours fut à peine commencé que Mr. Sezawinski l'interrompit en s'opposant à toutes les délibérations de la Diette, mais s'étant peu après désisté de son opposition, Mr. Malachowski continua son Discours, & exhorta les Nonces à procéder sur le champ à l'Election d'un Marechal, conformément aux Loix. De grands débats s'éleverent là-dessus, plusieurs des Nonces ayant soutenu qu'il falloit regler auparavant l'alternative; c'est-à-dire, convenir si le Marechal seroit élu d'entre les Nonces de la Grande, ou Petite Pologne, ou d'entre ceux du Grand Duché de Lithuanie. Cette dispute ayant duré jusqu'au soir, on limita la Diette au lendemain.

Mr. Malachowski, Directeur de la Chambre des Nonces, ouvrit ce jour-là la Session par un fort beau Discours sur la situation critique où l'on se trouvoit, & la nécessité qu'il y avoit de proceder incessamment à l'élection d'un Marechal, afin de pouvoir ensuite entrer en activité. Les Nonces de Lithuanie dirent qu'ils vouloient bien pour cette fois se

*Diette de  
Pologne,*

se défillet de leurs prétentions par rapport à l'altération, mais que suivant les Loix la Diette ayant dû être tenue cette année à *Grodno* en *Lithuanie*, ils ne pouvoient consentir qu'on procedât à l'élection d'un Maréchal avant qu'ils eussent obtenu du Roi un Acte par lequel Sa Majesté promette que la prochaine Diette seroit tenue à *Grodno*; ce qui donna lieu à des débats qui durerent jusqu'au soir. On convint enfin de l'élection qui tomba sur Mr. Rudzinski, Statosle de Krusvic, & l'on nomma ensuite des Députés pour en aller donner part au Sénat.

Le 8. le nouveau Maréchal commença la Séance par remercier le College des Nonces de la confiance qu'ils avoient eüe en lui, & par les exhorter à s'acquiescer de la promesse faite à ceux de *Lithuanie*. Les Députés se rendirent ensuite dans la Salle du Sénat, & donnerent part au Roi de l'élection d'un Maréchal, en suppliant S. Maj. de vouloir bien accorder la demande faite par les Nonces de *Lithuanie* pour la tenue de la prochaine Diette à *Grodno*. Le Roi ne le promit pas seulement, mais il assura aussi les Nonces qu'après leur jonction avec le Sénat, il accorderoit à chaque Province tout ce qu'elles pourroient raisonnablement désirer.

Jusques-là les Séances furent assés tranquilles. Mais il n'en fut pas de même de celles des jours suivans. On y a mis sur le tapis l'affaire concernant l'entrée des Troupes étrangères sur le territoire du Royaume, ce qui a occasionné des débats fort vifs, quelques-uns des Nonces ayant dit, entr'autres, que ces Troupes n'y sont pas venues comme des Troupes amies, mais comme des ennemis. On y a agité aussi le reglement de l'alternative par rapport à l'élection d'un Maréchal pour les Diettes futures, & la distribution des Charges

*des Princes &c.* Decemb. 1738. 435  
en faveur des Naturels du Royaume à l'exclusion  
des Etrangers.

La jonction du College des Nonces avec le Sénat se fit le 14. Le 15. les Nonces s'étant assemblés dans la Salle du Sénat, & le Roi s'y trouvant, on lut les *Pacta Conventa*. Ensuite le Grand Chancelier de la Couronne exhorta les Nonces à l'union, & leur remit de la part de S. M. divers Articles sur lesquels ils eussent à délibérer. Ces articles regardent l'augmentation de l'Armée, (affaire qui d'une Commission particuliere où on l'avoit agitée sans rien résoudre, venoit d'être envoyée à la décision de la Diette: ) Ils regardent aussi la sûreté des Villes; les moyens de pourvoir à l'Artillerie; les mesures à prendre pour ravoir les Joyaux de la Couronne & quelques Starosties aliénées: les conférences avec les Ministres étrangers; l'accroissement du Commerce & des Manufactures: l'arrangement de l'Oeconomie, le règlement de l'Hôtel des Monoyes; le rétablissement des Mines; & les sommes qu'on a à prétendre de la Cour de Naples.

Le Primat exhorta le lendemain les Etats à examiner avec exactitude les points qu'on vient de nommer, & qui étoient les propositions faites de la part du Roi, & à chercher les moyens les plus efficaces pour les mettre à exécution. Il recommanda ensuite à l'attention du Roi la sortie des Russiens des Terres de la Republique, & dit que la Charge de Général d'Artillerie n'avoit pû être donnée à un Etranger sans préjudicier aux Loix de l'Etat. Les autres Sénateurs Ecclésiastiques parlerent ensuite & se conformerent presque tous aux sentimens du Roi.

Dans les Séances des 18. 19. & 20., les Starostes & les Grands Officiers de la Couronne donnerent  
leurs

leurs sentimens sur les propositions du Roi. On s'y plaignit beaucoup de l'entrée des Troupes Russiennes dans le Royaume, comme contraire aux Traités & aux Engagemens de la Russie avec la Pologne. Il y en a qui proposerent de publier à ce sujet un Manifeste qui contint les justes plaintes de la Nation à cet égard. L'on parla aussi dans ces Séances de la nécessité qu'il y avoit d'augmenter l'Armée de la Couronne pour mettre la République en bon état de défense, divers moyens furent en même-tems proposés pour subvenir aux dépenses nécessaires pour cette augmentation, & qu'un des plus convenables seroit d'y faire contribuer efficacement le Clergé, comme possédant des riches Bénéfices. L'affaire concernant les Charges conférées aux Etrangers, par rapport à celle de Général d'Artillerie de Lithuanie, donnée au Comte de Flemming, y fut aussi mise sur le tapis; & à la fin de la Séance du 20. le Grand Chancelier de la Couronne proposa de nommer des Députés pour dresser les Actes de la presente Diette, mais on ne put rien statuer là-dessus, à cause de la grande variété des Nonces sur divers Articles proposés, particulièrement sur ce qui regarde l'augmentation de l'Armée, & sur les moyens de pourvoir à sa subsistance. Il y a eu aussi de grandes contestations sur ce qui regarde le Duc de Courlande par rapport à l'hommage de son Duché qu'il doit faire au Roi & à la République. Ce Prince avoit bien fait insinuer qu'il enverroit à Varsovie pour cet Acte le Chancelier de Courlande; mais plusieurs Nonces insistent sur ce que le nouveau Duc y vienne en personne.

Les Sessions suivantes se passerent en disputés jusqu'au 27. que le Marechal ouvrit celle-ci par une exhortation aux Nonces à ne pas consumer le tems en des contestations inutiles, mais de délibé-

ver sérieusement sur les affaires proposées, & de permettre que pour cet effet il procédât à la nomination des Députés qui dressassent conjointement avec ceux du Sénat les Constitutions de la présente Diète; mais divers Nonces s'opposèrent encore à cet Article, alleguans qu'il étoit nécessaire de régler auparavant diverses affaires qui étoient sur le tapis, & entr'autres, celle concernant les Russiens. Envain on leur representa que ces Troupes avoient déjà quitté les Terres du Royaume: Ils firent des instances sur ce qu'on devoit avant toutes choses conferer avec les Ministres Plénipotentiaires de la Czarine pour lui demander les motifs qui ont engagé la Souveraine à faire entrer l'Armée Moscovite en Pologne, & pour convenir en même-tems avec lui du dédommagement des pertes que les Sujets du Royaume ont souffertes à cette occasion. Mais tout cela resta indécis.

Pendant les débats de toutes ces Sessions, & sur-tout au sujet du droit que le Maréchal prétend avoit de nommer à son gré les Députés pour travailler à dresser les Actes & Constitutions de la Diète, un des Nonces dit que ce droit n'étoit fondé que sur la coutume; n'y ayant aucune loi qui l'autorisât à cela. Il ajouta que pour le bien commun, & afin de finir les disputes, le Maréchal pourroit pour cette fois & sans conséquence, pour l'avenir, se désister de ce droit: Le Maréchal voulut néanmoins soutenir les prérogatives de cette Charge, nomma le 18. deux Députés, l'un desquels étoit le Staroste de Przeczczk, Nonce de Czernichow. Les Nonces de Russie s'opposèrent d'abord à cette nomination: Mr. Kaminski Nonce de Volhinie, fit plus: il dit qu'il arrêtoit l'activité de la Diète, au cas qu'on ne voulût pas consentir que ces Députés obtinssent l'approbation gé-

nerale. Tous les efforts possibles pour engager ce Nonce à se défilster de son opposition, n'ayant rien produit, on fut obligé de mettre fin à cette séance.

Les Nonces se rassemblerent le lendemain, mais celui de Volhinie n'ayant point paru parmi eux, l'on proposa de nommer un Député de chaque Province pour l'inviter à revenir dans la Salle, ce qui fut exécuté, & en attendant le succès de cette Députation, on limita la Session au 30.

Le Staroste de Pziedeczk s'étant rendu ce jour-là dans la Salle des Sénateurs, y déclara en présence du Roi qu'il renonçoit volontairement à la qualité de Député à laquelle le Maréchal l'avoit nommé, & cette déclaration effectua le retour du Nonce de Volhinie, & le rétablissement de l'activité de la Diette. Ce Nonce dit pour toute raison à son retour, qu'il n'en avoit agi de la sorte que pour l'amour de la Patrie. Le Maréchal nomma alors l'Enseigne de la Couronne à la place du Staroste de Pziedeczk, & ensuite les autres Députés qui doivent dresser les Actes & Constitutions de la Diette; il nomma aussi les Commissaires pour la liquidation des Comptes de la Trésorerie & de l'Artillerie. Jusques-là cette Session fut assez tranquille, mais un des Nonces se leva subitement après la nomination des Commissaires, & voulut de nouveau arrêter l'activité de la Diette, prétendant qu'avant de délibérer sur quelque matiere, il falloit regler & faire approuver par un diplôme du Roi l'alternative du grand Duché de Lithuanie. De grands débats élevés à ce sujet obligèrent le Maréchal à renvoyer les Nonces au lendemain.

Le Maréchal ayant ouvert cette Session par un beau Discours, il proposa de faire la lecture du projet pour l'augmentation de l'Armée, mais plusieurs Nonces



Nonces s'y opposerent. Il y en eut qui remirent sur le tapis l'alternative du Grand Duché; d'autres proposerent d'envoyer une Députation au Ministre de Russie pour y demander satisfaction de l'entrée de l'Armée Rusienne dans le Royaume: On y fit d'autres objections, qui donnerent lieu à des débats très-vifs, & qui obligerent le nouveau Maréchal à limiter la séance au 3. de Novembre.

Voilà de quelle maniere on procede & que l'on continuë de proceder au reglement des affaires de ce Royaume dans les Diettes établies à ce sujet. Nous avons parcouru les Sessions de celle qui se tient actuellement, mais nous n'avons fait qu'effleurer les matieres qui y sont sur le tapis, pour ne pas trop ennuyer nos Lecteurs par des recits inutiles de contestations, qui sont des épines dont ces sortes d'assemblées sont toujours hérissées. Le mois prochain nous comptons annoncer la fin de la présente Diette, & le départ du Roi pour retourner dans ses États d'Allemagne.

IV. Les grands Biens que le Roi Stanislas de Pologne avoit dans ce Royaume, ont été achetés les uns par le Comte de Sulkowski, les autres par le Comte Potocki, Palatin de Kiowie, & presque tout le reste par d'autres Seigneurs, ce Monarque ayant donné les mains à cette vente qui a été déterminée dans des conferences dont ont parlé dans son tems. Par-là la Ville de *Lissa*, & tous les Biens de l'illustre Maison de Leezinski situés dans les environs, appartiennent actuellement à Mr. le Comte de Sulkowski. Quant au Comte Potocki, il s'est accommodé avec le Porte-Enseigne de la Couronne, qui étoit Plénipotentiaire de Sa Maj. Polonoise Duc de Lorraine & de Bar, de quelques Palais & autres Biens qu'on a cedés à perpetuité

à la Maison Potocki pour une somme considérable qui lui étoit dûë.

V. C'est l'Abbé Manuforte, Chanoine de l'Eglise de St. Pierre à Rome, qui est venu apporter le Chapeau Rouge pour l'Evêque de Cracovic. Cet Abbé est retourné à Rome, étant parti au mois d'Octobre après avoir été présent à la cérémonie qui s'est observée lorsque le Roi donna le s. du même mois ce Chapeau au nouveau Cardinal. Sa Maj. lui a fait présent d'une très-belle Bague; le Cardinal lui a donné 1200. ducats, une Montre d'or, & une Tabatiere de Porcelaine de Saxe. Le Primat l'a gratifié aussi de deux Tabatieres d'ambre gris, & d'une d'or; & le Grand Tresorier d'une riche Tapissierie de Perse.

VI. La consternation augmente de tous les côtés par l'augmentation de la peste qui fait des desordres affreux en divers endroits. On a compté jusqu'à 1500. personnes qui en sont mortes, seulement jusqu'à la fin de Septembre dans la seule Ville de *Caminiec*, ce qui est beaucoup pour une Place de si peu d'étenduë. On en a absolument interrompu la communication depuis un rapport fait au Sénat par des Medecins & des Chirurgiens qui y avoient été envoyés, que les maladies regnans dans cette Place, avoient tous les symptômes de la Peste; sçavoir des bubons, des charbons, des pustules, &c. que la plus grande partie de ceux qui en étoient atteints, mouroient en 24. heures, & d'autres en moins de tems.

Les Bourgs & Villages voisins de *Caminiec* sont frappés du même fléau, également *Jaroslow*, *Leopold* & presque toute la Podolie; ce qui fait craindre avec bien de sujet qu'il ne gagne d'autres Provinces, & ne mette le comble à la désolation, d'autant plus que les Garnisons des Places infectées en sont

sont sorties pour en aller occuper d'autres.

VII. L'Armée Russe qui étoit entrée dans le Royaume, en sortit vers le commencement d'Octobre sur trois Colonnes, dont la première commandée par le Général Munnich, a passé le *Dnieper* à *Pera-jeestow*, la seconde a pris la route de *Kiowie*, sous les ordres du Général Romanzow, & la troisième celle de *Perevolowsna*, afin d'être à portée de prendre garde aux mouvemens des Tatars. Cette Armée & celle dont le commandement est confié au Général Lasci, doivent être actuellement dans des quartiers d'hiver en Ukraine. On ne dit rien des dommages que les Russiens peuvent avoir causés aux Habitans des endroits où ils ont fait séjour, & par où ils ont passé, parce qu'on est persuadé que la Cour de St. Petersbourg en procurera l'indemnité, ensuite d'une déclaration qu'en a faite le Baron de Keyserling, Ministre de cette Cour.

VIII. *Russie.* Mr. de Ditmar, qui a résidé à Petersbourg pendant quelques années en qualité d'Envoyé Extraordinaire de Suede, eut le 27. Septembre son Audience de congé de la Czarine, & Mr. de Nothen son successeur eut la première Audience de cette Souveraine, dans laquelle il l'assura que le Roi son Maître & les Etats du Royaume actuellement assemblés, persistoient dans la résolution d'entretenir inviolablement une parfaite intelligence & bonne amitié avec la Russie. Mais ce Ministre n'a pas notifié à la Czarine que la Reine de Suede avoit repris les rennes du Gouvernement.

IX. La Cour informée des motifs qui ont obligé le Général Munnich à se désister des opérations de la Campagne, & à retourner en Ukraine, a fort approuvé la conduite, car on sçait que les maladies y ont fait un tel ravage, que les Turcs auroient dû

la détruire, si la bravoure des Troupes qui la composoient n'avoit suffi pour les arrêter. Ce Général n'est pas attendu si-tôt de retour à la Cour, puisqu'il y a envoyé un Exprès pour demander neuf mille sept cens Recrues afin de rendre complets les Régimens de Troupes réglées de son Armée. A l'égard des Troupes irrégulières de la même Armée, on en fait monter la perte beaucoup plus haut; on l'ignore néanmoins, & l'on ne publie pas non plus la perte de l'Armée du Général Laszi, dont la Campagne n'a pas été plus heureuse. Ce Général, ainsi que l'on continué de l'assurer, est également revenu en Ukraine avec ses Troupes.

X. On ne peut pas douter après le peu de succès des armes Russiennes pendant la Campagne dernière, puisqu'elle n'a pû parvenir à exécuter aucun des projets qu'on avoit formés; on ne peut pas douter, dis-je, que les Turcs seront moins traitables qu'ils ne l'ont encore été, & moins inclinés pour la paix; on fait par conséquent déjà les préparatifs nécessaires pour une troisième Campagne, & afin de pousser la guerre avec vigueur. L'on a aussi envoyé des ordres en Ukraine par mettre cette Province à couvert des invasions que les Tartares pourroient y faire pendant l'hyver. Quant à l'Artillerie, il ne sera d'aucune nécessité d'en envoyer à Mr. de Munnich, car celle de la dernière Campagne vient, dit-on, heureusement d'arriver avec l'Armée en Ukraine, sous les ordres du Lieutenant-Général de Löwendahl, & il n'en manque pas une seule pièce.

XI. On n'apprend pas que les Turcs & les Tartares se soient présentés devant *Oczakov*, ce que l'éloignement des Russes paroïssoit devoir favoriser; mais on apprend bien qu'ils ont fait une descente aux environs d'*Asoph* à bord de 150. petits Bâtimens; que s'étans approchés de cette Forteresse,

*des Princes Ec.* Decemb. 1738. 443

ils avoient tiré plusieurs coups de Canon sur la Place; mais que le Vice - Amiral ayant promptement assemblé quelques Prames , avoit obligé les Infidèles à se retirer.

Le Vice - Amiral Bredal est revenu à *Asoph* , comme on l'a dit dans nos derniers Mémoires , après la défaite de la Flotille dans les Mers de la Crimée.

#### T U R Q U I E.

I. **C**onstantinople. La Peste qui fait depuis quelques mois des ravages extraordinaires dans cette grande Ville , & une grande cherté dans les vivres , a empêché le peuple de prendre beaucoup de part à toutes les réjouissances qui s'y sont faites pour les avantages prétendus , & autres que les armes du Grand Seigneur , tant en Hongrie que sur le Dniester , & la Flotte dans la Mer de Crimée , ont remportés cette année. Ces avantages prétendus sont en partie attribués à la conduite qu'a tenue le Grand Vizir pendant la Campagne , qui a été généralement approuvée , non-seulement par le peuple , mais aussi par le Grand Seigneur. Ce premier Ministre étoit attendu de retour de Hongrie vers le milieu d'Octobre avec douze mille Spahis qu'il a pris avec lui lorsqu'il partit de *Nissa* , où il a laissé le reste de son Armée , sa présence à Constantinople paroissant nécessaire , pour tenir la bride courte aux Habitans , qui se portent de tems en tems à des émeutes , & afin d'assister à un grand Divan , dans lequel on reglera les opérations de la Campagne prochaine , pour laquelle on se prépare en divers endroits de ce vaste Empire. La résolution est prise qu'on délibérera aussi dans ce Divan sur des propositions faites par le Marquis de Villeneuve , Ambassadeur de France , pour entamer une négociation de Paix ;

Paix ; mais il n'y a gueres d'apparence qu'on puisse en esperer quelque succès , considéré le tour que donne la Porte aux affaires de la dernière Campagne, où elles ont été dirigées, sur-tout en Hongrie , ainsi qu'on le dit , par Mr. de Bonneval. Enfin la conduite qu'a tenue le Grand Vizir va être recompensée d'une maniere bien éclatante , puisque le bruit est général que le Grand Seigneur a résolu de lui donner la Princesse sa Sœur en mariage.

Sa Hauteesse a témoigné aussi beaucoup de contentement de la conduite du Bacha qui a dirigé le Siege d'*Orsova*. & pour lui en donner des preuves , elle lui a fait present d'un magnifique Sabre garni de diamans à son arrivée à Constantinople, où il a conduit quelques prisonniers en triomphe. Les libéralités du Sultan se sont également étendues sur les Janissaires qui ont été employés à ce Siege, leur ayant fait distribuer une somme d'argent. Il n'a pas non plus oublié le Capitan Bacha pour s'être emparé de quelques Bâtimens Moscovites dans la Mer de *Crimée*. Cet Amiral a été regalé d'un superbe Caftan doublé de Marte Sibelline.

II. Les Ministres du Divan ont temporisé avec les Ambassadeurs que Thomas Kouly Kam, Sophi de Perse, a envoyés au Grand Seigneur pour affermir la Paix entre la Turquie & la Perse ; Ils ont voulu, suivant toute apparence, attendre des nouvelles certaines de la situation des affaires de la Porte tant en Hongrie que sur le Dniester, afin de pouvoir se regler en conformité pour répondre aux propositions de cette Ambassade, puisqu'on n'apprend pas que l'on soit encore entré dans la moindre négociation.

A R T I C L E VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable  
en ALLEMAGNE, & en HON-  
GRIE, depuis le mois dernier.*

I. **I**L y a presentement à *Bareith*, Place frontiere des Electorats de *Saxe* & de *Brandebourg*, des Commissaires des Rois de *Pologne* & de *Prusse* qui travaillent au renouvellement du Cartel entre les deux Cours. Ils discutent aussi dans leurs conferences quelques autres affaires concernant les limites & le Commerce.

On attend de retour en *Saxe* trois cens hommes du Corps de Saxons qui est en *Hongrie*: Ils reviennent sous les ordres du Colonel *Maffey*, & feront une quarantaine de six semaines à *Haugsdorff* dans la Haute-Lusace.

II. *Ratisbonne*. Le 27. Octobre on communiqua à la Dictature publique un Decret de Commission Imperiale, par lequel l'Empereur represente à la Diette le mauvais état des Fortereffes de l'Empire, & surtout de *Kehl*, en l'exhortant de prendre les mesures necessaires pour y pourvoir avant l'hiver, comme aussi d'indemniser la Maison de *Wurtemberg* des dépenses qu'elle a faites pour l'entretien de ses Troupes qui y sont en Garnison, lesquelles dépenses montent à 53. mille florins par an. Il ne paroît pas que les Ministres des divers Colleges prendront de longtemps aucune résolution cathégorique là dessus, parce que plusieurs d'entr'eux loin d'avoir des instructions concernant cet article, sont chargés d'insister sur la démolition du Fort de *Kehl*, comme étant inutile & même à charge à l'Empire. La re-  
forme

forme & évaluation des monoyes est aussi suspendue, à cause de la Ratification de l'Empereur à l'Avis pris à ce sujet, laquelle n'est pas encore arrivée de Vienne. Mais on prendra incessamment une Résolution finale par rapport à la Charge de Lieutenant Velt-Marechal de l'Empire pour les Protestans, vacante par la mort du Général de Wurgenau, qui a si bien défendu Philipsbourg. On est persuadé que le Prince Guillaume de Saxe-Gotha en sera revêtu, parce qu'il est fortement recommandé par l'Empereur.

III. On ne peut plus douter d'un Corps de 2300. hommes de Troupes de Wurtzbourg & de Bamberg qui doit entrer au service de l'Empereur, ainsi qu'on l'a dit le mois passé. On veut aussi qu'un Officier de mérite & de capacité le rendra bientôt de Vienne en diverses Cours d'Allemagne, afin d'y négocier quelques autres Corps de Troupes dont l'Empereur a besoin pour soutenir la guerre contre les Infidèles. Quant aux Recrues qui se font dans l'Empire pour le service du même Monarque, la levée a le succès qu'on en peut attendre; & elles se rendent toutes à Vienne, d'où on les fait passer en Hongrie. On y envoie aussi de quelques endroits des bombes & autres munitions de guerre. L'achat des Chevaux pour remonter la Cavalerie Imperiale, se fait principalement dans l'Électorat d'Hannover, où plusieurs Officiers Imperiaux sont actuellement pour cet effet.

*Élection  
d'un Evêque  
à Olmutz.*

IV. *Olmutz.* C'est le Comte de Lichtenstein, Evêque de Seccau, qui a été élu Evêque d'Olmutz, mais seulement le 11. Octobre, parce que les voix ayant été partagées le 9. que devoit se faire l'Élection, on est retourné le 10. & le 11. au Chapitre. Le Comte d'Eck, Grand Prévôt de ce Chapitre, a eu le même nombre de voix que le Comte de Lichtenstein,



Lichtenstein , & pouvoit par conséquent lui contester ce riche Benefice ; mais il a préféré de se ranger lui-même du côté de son Concurrent , voyant sur-tout que le peuple , dont les Capitulaires sont les representans , demandoit le Comte de Lichtenstein. Le Comte de Kinski a assisté à cette Election en qualité de Commissaire de l'Empereur.

V. Vienne. Le Marquis de Mirepoix , Ambassadeur de France , fit le 12. Octobre son entrée publique en cette Ville avec beaucoup de magnificence. Le Prince d'Aversperg , Marechal de la Cour , étoit allé le prendre dans le Palais du Prince de Schwartzberg hors la porte d'Italie avec les Carrosses de l'Empereur : Ceux de Mr. l'Ambassadeur étoient superbes , sa Livrée très-veste , & le cortège fort nombreux , puisqu'on y a compté plus de 60. autres Carrosses à six Chevaux. Le lendemain Son Excellence eut sa premiere Audience publique de l'Empereur & de l'Imperatrice , y ayant été conduit par le Comte Antoine de Harrach , Chambellan de Sa Majesté Imperiale. Elle fait ici une très-belle figure. On assure que le Roi son Maître lui donne cent mille livres par an pour la soutenir , & qu'elle a d'ailleurs cent vingt mille livres annuellement de revenus.

*Entrée publique de l'Ambassadeur de France à Vienne.*

Ce Seigneur reçut vers le milieu d'Octobre un Exprès de la Cour avec des dépêches qu'il communiqua sur le champ à l'Empereur. Ensuite il y eut quelques conferences en présence de S. M. , dont le résultat lui ayant été communiqué , il fit partir un Courier pour Constantinople ; ce qui fait croire que ses dépêches , & les conferences tenues ensuite , ont regardé la négociation pour la Paix avec la Porte Ottomane , dont il ne paroît plus à present qu'on puisse beaucoup esperer.

Mr. de Mirepoix qui fréquente souvent les Mi-

nistres de la Cour, a aussi beaucoup de rélation avec celui du Roi de Sardaigne qui est le Comte de Canale ; d'où l'on veut bien augurer pour l'accession de la Cour de Turin au Traité définitif.

VI. On ne parle presque plus du Comte de Seckendoiff ; il continuë à tenir table ouverte dans ses arrêts à *Graz*, où l'Officier qui le garde est néanmoins toujours chargé d'ouvrir les Lettres qui lui sont adressées. Quant au Colonel Cornberg, quoique mort & enterré à Belgrade, on n'a pas laissé de continuer son Procès au sujet de la reddition d'*Orsova*, dont il étoit Commandant ; mais il vient d'être décidé à son avantage.

VII. Le voyage du Grand Duc en *Toscane* paroît résolu, puisqu'on fait déjà des préparatifs à ce sujet. Il aura lieu, à ce qu'on prétend, au mois de Janvier, ou de Février prochain ; & l'on a déterminé, dit-on, que Son Altesse Royale ne passera point sur le Territoire de Venise, à cause de l'exacte quarantaine que la République fait observer indifféremment à toutes sortes de personnes qui entrent dans ses États. On croit par conséquent qu'Elle passera par *Münich* & *Salzbourg*.

Le Sérenissime Prince Charles son frere, est attendu à Vienne de retour de l'Armée d'où il est parti : Il ne sera pas exempt de faire auparavant une quarantaine de 28. jours, qui est fixée pour les Généraux. Le Général de Chanclos y est revenu il y a quelques semaines, ayant fait la quarantaine prescrite. Il s'est depuis rendu aux Pays-Bas. Le Comte de Königsberg, qui a permission de revenir aussi de l'Armée avec le Prince Héritaire de *Wolfsbüttel*, fera la sienne à *Keschkemet*. Les Généraux *Wallis* & *Kevenhüller* ont également la permission de revenir à Vienne, mais il n'y a pas beaucoup d'autres Généraux qui les suivront  
cette

cette année , à cause de l'ennuyeuse quarantaine qu'il faut qu'ils fassent , & beaucoup d'autres examens par où ils sont obligés de passer depuis peu , qu'on a jugé à propos de redoubler les précautions pour que les maladies contagieuses qui regnent dans le Bannat & en divers autres endroits, ne se glissent dans les Pays Héréditaires.

VIII. Le Comte de Cordua a été fait Capitaine des Trabans de la Garde , à la place du Duc d'Aremberg, & le 2. Novembre il prit possession de cette Charge avec les formalités ordinaires. L'Empereur a aussi créé Baron du Saint Empire Romain, sous le titre de Baron de Wolffsberg, Mr. de Sibitski , ci-devant Chef du Corps de Chasseurs du Roi Auguste de Pologne, & presentement Colonel de Dragons au service du même Monarque. On croit que Sa Maj. conferera aussi bientôt quelques Gouvernemens, & qu'elle fera, entr'autres, remplir celui de la Province de *Servie*, par Mr. le Comte de Wallis, Felt-Marechal de ses Armées. Le Général de Neipperg doit rester l'hiver à Belgrade , & avoir le Commandement en chef sur la frontiere.

IX. Les Etats de la Basse-Autriche se sont assemblés le 18. Novembre conformément à des Lettres circulaires qu'on a expédiées à cet effet, & qui portent en substance “ que nonobstant tous  
„ les efforts qu'on a fait la Campagne qui vient  
„ de finir en Hongrie, pour obliger la Porte Ot-  
„ tomane à se prêter à une paix honorable, il n'a  
„ pas été possible d'y parvenir ; & que comme une  
„ suspension d'armes paroit aussi éloignée, il est  
„ nécessaire de prendre les mesures convenables  
„ pour augmenter l'Armée assez diminuée par les  
„ différentes rencontres & les actions qu'il y a eu  
„ pendant cette Campagne. „

Voilà

Voilà le sujet de l'assemblée, dans laquelle on doit avoir résolu d'aider d'une manière efficace Sa Maj. Imp. à soutenir la Campagne prochaine, pour laquelle on fait déjà de grands préparatifs; & l'on prend toutes les mesures convenables, ensuite des conférences qui se sont tenues & qui se tiennent journellement à la Cour: Entr'autres, on a eu recours aux Etats d'Italie relevans, ou dépendans de l'Empire, auxquels on a demandé une somme proportionnée à leurs revenus.

X. Les opérations de la Campagne prochaine seront aussi réglées dans les conférences qui se tiendront pendant l'hiver; & l'on assure que le Marquis de Botta, qui a été l'année dernière à Petersbourg, y retournera pour exécuter quelques commissions de la part de l'Empereur, relatives à cette Campagne.

XI. On doit croire à présent toutes les Troupes Impériales en quartiers d'hiver, ou cantonnées, suivant un plan que la Cour a envoyé au Comte de Kônigslegg. L'Infanterie Bavaoise & Saxonne doit, dit-on, entr'autres, avoir les siens dans les Villes montagnardes de la Hongrie. Mais voyons les mouvemens de ces Troupes avant leur retraite, & ce qui s'est passé d'intéressant en Hongrie depuis ce qui en est rapporté dans nos derniers Mémoires.

#### H O N G R I E.

I. **L'**Infanterie Impériale qui étoit entrée dans *Belgrade*, en sortit au commencement d'Octobre, & alla camper à *Semlin*, où elle a été jointe le 7. du même mois par un Bataillon du Regiment de Maximilien de Hesse. Toute la Généralité sortit avec elle. Le 11. elle décampa de *Semlin*, en traversant la Ville de *Belgrade*, & passa ensuite le Danube.

*des Princes &c.* Decembre 1738. 451

nube. La Cavalerie en fit autant, & le 13. elles arriverent ensemble près de *Panczowa*. Les Turcs qui paroissoient vouloir entreprendre le Siege de cette Place quelques jours auparavant, se sont retirés sur l'avis que l'Armée Imperiale étoit en marche, & ils ont pris la route de *Vipalancka*. 18. de leurs Saïques s'en étoient approchées qui débarquerent du monde dans les environs, mais ce monde ne fit qu'entrer dans le Fauxbourg de *Panczowa*, qu'il pillâ & y mit le feu. Il se retira ensuite vers les Saïques, sans rien avoir entrepris de considérable contre le Fort, qu'on avoit eu la précaution de munir d'une Garnison suffisante, sous les ordres du Colonel Bernclau. Le 14. on fit avancer mille Chevaux & quelques Compagnies de Hussars, qui rencontrèrent un gros de Turcs avec lesquels ils escarmoucherent. L'Armée séjourna le lendemain. On eut avis le même jour que l'ennemi avoit abandonné *Vipalancka*, après en avoir rasé les Fortifications, réduit les maisons en cendres, & fait embarquer leur Artillerie pour la transporter à *Orsova*, que les Turcs n'ont point démoli entièrement comme le bruit s'en étoit répandu, puisqu'ils ont conservé le Fort *Sainte Elizabeth*.

Le Colonel Bernclau fut détaché le 16. à la tête de 300. Hussars pour s'instruire de la vérité du fait, avec ordre de s'avancer à cet effet jusqu'à *Vipalancka*. Le 19. étant revenu avec la confirmation de l'événement, la résolution fut prise de ne point marcher vers *Vipalancka* avec l'Armée, mais de rester près de *Panczowa* jusqu'à ce qu'on eût démoli cette petite Forteresse, afin de n'être pas obligé d'y tenir une garnison. Seize cens hommes commencerent par conséquent le 20. Octobre à raser les Fortifications de *Panczowa*, dont il ne resta plus rien le 25., que l'Armée commença à marcher vers la *Theis* pour se mettre en quartiers d'hiver. Le

26. il y avoit néanmoins encore quelques Régimens près de *Panczova* qui devoient prendre la même route.

Les Turcs s'étoient alors retirés de tous côtés. Ils avoient aussi vuïdé le Bannat de *Temeswar* & levé, à l'approche d'un Corps d'Impériaux, le Siege d'une Forteresse qu'ils avoient entrepris. C'est celui de *Ratschka*, dont on va voir les principales circonstances.

*Siege & levée du Siege de Ratschka.*

Le Bacha de Bosnie vint le 4. du mois d'Octobre former ce Siege avec un corps de 18. mille hommes: Il avoit fait pour cet effet embarquer sur la *Drina* une grande quantité de munitions & une nombreuse Artillerie. La Forteresse de *Ratschka*, renfermoit alors une Garnison de 400. hommes de Troupes réglées, & de 800. Miliciens, commandée par le Baron de Roth, Lieutenant-Colonel du Régiment de Reitzenstein. Il y avoit aussi 14. pieces de Canon.

Cette nouvelle, avec celle que les Turcs après avoir débarqué leur Artillerie avoient déjà élevé des Batteries, ayant été apportée à la Grande Armée, on en fit un détachement pour aller renforcer le Camp volant de *Metrowitz*. Les Troupes de Saxe & de Baviere s'y joignirent, & le tout marcha vers la destination sous le commandement du Prince de Saxe-Hildbourghausen. Le Comte de Kevenhuller se dispoisoit aussi à se rendre devant *Ratschka* pour prendre le Commandement en Chef du Corps qui y seroit assemblé, & l'on avoit envoyé ordre au Ban de Croatie de suspendre une exécution qu'il avoit méditée, afin de se prêter au besoin, au cas qu'il en fût requis.

En attendant ce secours, Mr. de Roth se trouvant tout-à-coup investi & assiégé le 4. il envoya deux Saïques vers une Redoute qui est sur la pointe de

*des Princes Go.* Decemb. 1738. 453

de la *Drina* à l'endroit où cette Riviere se jette dans la *Save* pour en retirer vingt Heyduques qu'on y avoit mis; mais on ne put d'abord en embarquer que dix. Ceux qui y étoient restés ayant été sommés de se rendre, ils refuserent de le faire, & se défendirent jusqu'à trois heures après midi qu'on envoya deux autres Saïques pour les prendre. On fit ce jour-là de part & d'autre un grand feu tant du Canon que de la Mousqueterie, & il y eut du côté des Impériaux deux hommes tués & cinq blessés.

Le 5. l'ennemi ne tira point de son Canon jusqu'à l'après-midi, s'étant occupé à creuser un Fossé à la pointe de la Redoute. Le nombre de ses Troupes augmenta de beaucoup ce jour-là.

Le lendemain il continua ses travaux avec assiduité le long de la *Save*, & éleva une Batterie de douze pièces de Canon afin de couvrir les Bateaux qui devoient lui arriver par la *Drina* pour les employer au Siege, ou pour faciliter la construction d'un Fort qu'ils avoient dessein de bâtir, & se rendre maîtres de la *Save* par ce moyen.

Le 7. & le 8. les Infidèles firent un feu continu de leurs Batteries, & acheverent quelques uns de leurs travaux. Le dernier de ces jours on s'aperçut qu'ils avoient jetté du monde dans les Isles qui sont entre la *Save* & la *Drina*, & vis-à-vis du Poste de *Driniza*, d'où l'on conçut qu'ils avoient dessein de s'emparer de ce Poste pour se rendre maîtres des deux bords de la *Drina*, & avancer leurs Barques jusques sous le Fort de *Ratschka*, afin que rien ne les empêchât d'assiéger la Place par eau & par terre.

Il ne s'est rien passé de considerable au Siege jusqu'au 12. que le feu des assiégeans fut toujours égalé par celui des assiégés. Le Prince de Saxe-

G g

Hild-

Hildbourghausen étant venu pour former une espèce d'Armée avec son Corps de Troupes joint à celui qui étoit à *Metrowitz*, arriva ce jour-là au matin à *Ratschka* avec le Marquis de Guadagni, Lieutenant-Général, Mr. Pertutari, Major-Général, & quelques autres Officiers Généraux qui allèrent visiter les Fortifications de cette Place, & les Batteries. A dix heures le Prince retourna à son Armée. L'ennemi ne tira point, mais il travailla toute la nuit à réparer les gabions & à continuer ses retranchemens.

Le 13. le feu fut continué de part & d'autre sans faire néanmoins d'autre mal que de blesser un Heyduque. Les approches des Turcs se faisoient à la faveur de leur feu, & ils y portèrent un grand nombre de fascines. Une Contre-Batterie & un double Retranchement le long de la *Save*, auxquels les assiégés avoient travaillé, se trouverent presque entièrement perfectionnés ce jour-là. Ils placèrent le lendemain deux Canons sur la Contre-Batterie. Les ennemis n'ayant pu réparer pendant la nuit le dommage fait à leur Batterie élevée sur les bords de la *Drina*, ils n'en tirèrent point de toute la journée. Mais le 15. à la pointe du jour ils commencèrent à tirer de leur grande Batterie avec trois pièces de Canon. Celle de la *Drina* joüa aussi. Leur feu redoubla le 16., cependant l'on n'eut qu'un Heyduque tué.

Le 17. la Cavalerie des Troupes Impériales consistant en deux Régimens de Cuirassiers & trois de Dragons, & la Cavalerie Bavarole & Saxonne, passèrent la Rivière de *Bosut*, & vinrent camper près du Fauxbourg de *Ratschka*. Le Prince de Saxe-Hildbourghausen renforça ce jour-là la Garnison de la Forteresse par 106. Grenadiers tirés des Régimens de Wildseck, Max-Hessen & Wurmbrand.



*des Princes Ec.* Decemb. 1738. 455

Le 18. les ennemis firent leur dernier feu contre cette Forteresse, il fut continuel & très-vif. Mais celui de la Garnison ne l'ayant pas été moins, & comme ils voyoient que des tentatives ultérieures porteroient moins à leur avantage qu'autrement, surtout depuis l'arrivée du Prince de Saxe-Hildbourghausen, ils prirent le parti de se retirer, de façon qu'à huit heures du soir les Sentinelles donnerent avis que tout étoit tranquille dans les approches des ennemis, & qu'ils s'étoient retirés. On en eut la confirmation le lendemain, qu'on ne vit plus de leurs Drapeaux dans les Tranchées, & qu'on n'entendit aucun bruit dans leur Camp qui n'étoit éloigné que d'une demi lieuë de leurs Retranchemens.

Il n'a falu ainsi que la présence du Corps de Troupes qu'on a envoyé vers *Ratschka*, & les dispositions qu'il a montrées de passer la *Save*, pour obliger le Bacha de Bosnie à abandonner son entreprise, & à se retirer avec son Corps d'Armée, son Artillerie, & les provisions & munitions que son monde a pû emporter. Il est rentré dans la Bosnie, d'où l'on ne peut plus croire qu'il sortira de l'hiver, puisqu'on apprend qu'il a séparé les Troupes. Le Corps d'opposition sous les ordres du Prince de Saxe-Hildbourghausen, est revenu après cet avis au Camp de *Metrowitz*, où il a attendu les ordres pour le séparer & le mettre en quartiers d'hiver & de cantonnement. Quoique le Comte de Kevenhüller l'ait joint avant la retraite des Infideles de devant *Ratschka*, il n'en a cependant pas pris le commandement.

III. On doit encore renforcer la Garnison de ce Fort & de celui de *Sabatsh*, dont la conservation est d'importance. La Garnison de *Temeswar* sera aussi fort nombreuse, y ayant deux mille hommes

détachés de la grande Armée pour s'y rendre, & celle de *Belgrade* doit consister en vingt-deux Bataillons.

*Les maladies  
diminuent.*

IV. La résolution de mettre à *Temeswar* une Garnison considérable est une preuve que les maladies contagieuses n'y regnent plus, ou qu'elles ont beaucoup diminué. Ce qui le justifie d'ailleurs, c'est que les Marchands & les Ouvriers y ont rouvert leurs Boutiques. Plusieurs Jésuites que la charité avoit portés à rendre aux malades les devoirs du Christianisme dans ce tems d'affliction, sont morts dans cette Ville par la communication du mal. Ils ont néanmoins été remplacés par d'autres Religieux de la Compagnie arrivés de Vienne, que le zèle pour le salut des âmes a engagés d'aller remplir leur Ministère. On a avis de la *Transylvanie* que les mêmes maladies, qui ont fait de grands ravages dans cette Province, y diminuoient aussi considérablement depuis que le froid commence à se faire sentir, cependant que la Regence de *Hermanstadt* qui en étoit sortie, n'y est pas encore rentrée.

Il en est heureusement de même de *Sagedin* & de *Belgrade*. Le mal épidémique s'y étoit glissé, & il a eu un regne de quelques semaines, jusqu'à obliger à faire sortir de cette dernière Ville ceux qui en étoient atteints, afin de prévenir qu'il ne se communique aux autres. Nombre de personnes en mouraient journellement, mais ce nombre diminué considérablement, puisque la plupart de ceux que le mal avoit atteints, recouvrent leur santé. Cette guérison est attribuée à un remède particulier qu'on a trouvé, & qui est un Sudorifique très-fort qui produit l'effet désiré. L'on espère ainsi que dans peu l'on sera entièrement délivré des maladies, qui ont causé tant de consternation dans ces quartiers.

*des Princes, &c.* Decemb. 1738. 457

& fait prendre dans presque toute l'Europe de si grandes précautions pour en prévenir la communication.

Le grand Hôpital de l'Armée & celui de *Panczowa* qu'on fit partir au mois de Septembre, ainsi qu'on l'a dit dans nos derniers mémoires, ne sont pas arrivés à *Paya* près de Bude où ils devoient être transportés : Ils ont fait halte à *Palancka* près de *Peterwaradin*. Le nombre des malades y étoit encore assez grand sur la fin d'Octobre, & il y avoit même des maladies parmi les uns qui ont porté les Medecins à les faire séparer des autres.

V. Les Fortifications de *Belgrade* sont à présent en très. bon état, & les ouvrages qu'on y ajoute, avancent à souhait sous la direction de Mr. le Comte de Wallis, qui se tient toujours dans cette Ville.

Le 21. un Officier Turc de distinction avec une escorte de 30. hommes s'étoit présenté aux portes de cette Ville, dans l'intention de remettre des Lettres du Grand Vizir à S. A. R. le Grand Duc de Toscane, au Comte de Kônigslegg, & au Comte de Wallis; mais n'ayant pas eu la permission d'y entrer, il a dressé les tentes à la portée du Canon d'une des portes, où le Général lui a envoyé des rafraichissemens pour sa personne & pour sa suite. Il s'est rendu le lendemain aux environs du Camp de *Panczowa*, souhaitant de remettre lui-même au Comte de Kônigslegg les Lettres dont il étoit chargé; mais on lui fit rendre raison par un Interprète, & le 24. il partit pour retourner en Turquie, de compagnie avec un Courier Impérial qui étoit arrivé de Vienne à l'Armée allant à Constantinople porter au Ministre de France des dépêches du Marquis de Mirepoix, concernant l'ouvrage d'une négociation pour la Paix. On sçait que les Lettres que l'Offi-

cier Turc a remises au Comte de Kônigsegg regardoient le même ouvrage ; mais on peut croire que le contenu n'en a pas été fort favorable , puisque rien n'a paru depuis qui pût donner quelque espérance d'une suspension d'armes ; qu'au contraire les précautions pour empêcher les Infidèles de rien entreprendre , sont redoublées , le Général Kônigsegg ayant entr'autres choses , fait enfoncer depuis peu des Bateaux remplis de pierres dans la *Thems* , la *Schemnitzza* , & dans un autre bras du Danube près de *Panczowa* , afin que l'ennemi n'y puisse pas passer , s'il entreprenoit de faire une course par eau pendant l'hiver.

VI. Comme les Turcs ont tout-à-fait abandonné le Bannat de *Temeswar* & le territoire de *Belgrade* , on a ordonné à tous les Officiers Civils qui s'étoient retirés dans la dernière de ces Villes de retourner à leurs districts , & d'y reprendre la fonction de leurs Charges. Ce même sujet de la retraite des Infidèles du Bannat , a fait revenir à leur devoir un grand nombre d'Habitans du Plat-Pays qui s'étoient rangés sous l'Erendart Mahometan , en se soulevant contre l'Empereur , parce qu'ils étoient mécontents des Administrateurs ou Fermiers Généraux dont ils étoient traités rudement. L'Evêque Rascien de *Temeswar* a beaucoup contribué à leur retour sous l'obéissance de Sa Maj. Imp. Il partit à cet effet le 18. avec un Capitaine , un Truchement & des pleins-pouvoirs très-amples pour traiter avec eux sur l'Article qui avoit occasionné leur soulèvement , & il y réussit en leur permettant de lever eux-mêmes les sommes qu'ils doivent payer au Souverain , pourvu qu'ils les fournissent dans le tems & d'une manière convenable.

VII. Suivant des Lettres de *Transilvanie* , le Corps commandé par le Prince de *Lobkowitz* campoit encore

encore vers la mi-Octobre près de *Targos* sur la Riviere *Maros*, quoiqu'il étoit déjà tombé une grande abondance de neige dans les montagnes qui en rendoient les défilés impraticables. Les mêmes Lettres portent que les Turcs ne se sont point montrés de toute la Compagne sur la frontiere de cette Province, excepté quelques petits Dérachemens de Spahis qui n'ont rien entrepris; que le Prince *Ragotzi* est dans la *Walachie Impériale* à la tête de trois mille Turcs, & esperant un renfort considerable pour le mettre en état d'exécuter les grands desseins sur la *Transilvanie*; & qu'il fait une belle figure, ayant à sa suite plus de deux cens hommes.

## ARTICLE VIII.

*Contenant les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes Illustres, depuis deux mois.*

I. **N**aissances Le 6. Octobre vers les dix heures du matin, la Sérénissime Archiduchesse, Epouse du Grand Duc de Toscane, accoucha heureusement d'une Princesse, qui fut baptisée le même jour par le Nonce du Pape en presence de la Famille Imperiale, & nommée Marie-Joseph-Antoinette-Jeanne, ayant été tenuë sur les Fonts par l'Empereur, & par la Reine de Portugal, qui étoit representée par l'Archiduchesse Marie-Anne.

La Duchesse de Holstein-Ploen, Epouse du Duc de ce nom est accouchée à *Ploen* d'un Prince.

La Princesse de Guimenée est aussi accouchée d'un fils à Paris, de même que la Comtesse de Montemart.

II. *Mariages.* La cérémonie de celui du Duc de

de Los Balbafes, Grand d'Espagne, avec la fille du Connétable Colonna, se fit à Rome le 8. Septembre en présence de plusieurs Cardinaux & autres personnes distinguées. Ce fut le Connétable Colonna, qui épousa la fille au nom du Duc de Los Balbafes dont il avoit une procuration, & le Cardinal Ruffo qui leur donna la bénédiction nuptiale.

Le Comte de Saintaignan, fils du Duc de ce nom, Ambassadeur de France auprès du St. Siège, vient aussi d'épouser à Paris Mademoiselle de Greil, fille de Mr. l'Intendant de Metz.

Le 5. Novembre le Comte Regnant de Lôwenstein-Wertheim, épousa à *Erpach* la Comtesse Sophie-Christine-Albertine, fille du feu Comte d'Erbac.

III. *Morts.* Le Comte de Perlongo, Grand Chancelier de l'Etat de Milan, est mort dans la Ville de ce nom sur la fin du mois d'Août.

Le 23. du même mois mourut à *Monçam* dans la Province de *Minho* en Portugal, Mr. Jean Taviera de Lima, Chevalier de l'Ordre de Christ, & Gouverneur de cette Place : Il étoit âgé de cent huit ans & trois mois. De simple Soldat qu'il a été pendant huit ans, il fut fait Officier, & parvint par tous les degrés de la Milice au grade de Brigadier des Armées de Sa Maj. Portugaise.

Le Grand Maréchal de la Couronne de Pologne, qui étoit depuis quelque tems à la Cour de Lunéville, y est mort, & son corps a été embaumé & porté à Paris, où on l'embarqua sur la Seine, pour être transporté à Rouen, & de là à Varsovie.

Don Couceiro de Avreu & Castro, Chevalier de l'Ordre de Christ, Commandeur de Saint Jacques, & Garde-Major des Archives Royales de la *Tour de Tombo*, mourut le 10. Septembre à Lisbonne, âgé de 64. ans.

Don

*des Princes Ec.* Decemb. 1738. 461

Don François de Arana & Andraca, Doyen du Conseil suprême de Castille, est mort à Madrid le 12. âgé de 80. ans.

Mr. du Puy, Maître des Requêtes Honoraire, & ci-devant Intendant de Canada, mourut le 15. aux Mines de *Pompean* près de Rennes en Bretagne, âgé de 57. ans. Nous avons déjà parlé de lui dans nos Mémoires pour les machines hydrauliques de son invention qui font aujourd'hui l'admiration des Sçavans de Paris & des étrangers, & il auroit selon toute apparence exécuté le grand projet qu'il avoit formé d'épuiser les eaux des Mines de *Pompean*, si la mort ne l'eut prévenu. La République des Lettres fait en lui une grande perte.

La même République fait aussi beaucoup de perte en la personne du celebre Herman Boerhave, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de Londres, qui mourut le 23. à *Leyden*, où il étoit Maître es Arts, Docteur en Philosophie & en Médecine, Professeur en cette dernière Faculté & au Collège de Pratique, & Président du Collège de Chirurgie.

Le 16. mourut Dame Elizabeth Voizin Abbessé de Malnoüe, & fille du feu Chancelier de France.

Le Comte de Lanoy, Gouverneur de la Ville & Comté d'Eu, a payé le même tribut en son Château de la Morte en Picardie.

La Duchesse de Northumberland est morte vers le même - tems à Londres: Et Messire François Berger de Malissolles Evêque de Gap.

Le 24. la mort enleva à Venise Mr. Louis Contarini, Procureur de Saint Marc.

La mort enleva encore dans le même mois de Septembre le Comte le Begue, Chambellan du feu Duc de Lorraine Leopold I. & du Grand Duc de Toscane, actuellement Regnant, qui l'avoit mis auprès du Sérénissime Prince Charles de Lorraine son

Frere pour conduire la Mailon. Ce Seigneur mort à Vienne où il étoit revenu d'Hongrie fort malade, après avoir effuyé les fatigues de ce qui s'est passé aux journées de *Meadia* & d'*Orsova*, étoit d'une des plus illustres Maisons de Lorraine, & ses Ancêtres se sont distingués de tout tems par leur attachement singulier à la personne des Souverains, qu'ils ont suivi par-tout, en abandonnant même à cet effet leurs Familles & leurs Biens, comme l'a fait le défunt.

Au commencement d'Octobre mourut à Faro en Portugal Son Eminence le Cardinal de Pereya, dans la soixante-dixième année de son âge.

Loüis Cherubin le Bel, Evêque de Bethléem, mourut le 7. Octobre à Paris.

Le 10. la Princesse Doüairiere de Nassau-Usingen, née Princesse de Nassau-Dillembourg, est décédée au Château de *Biberich* sur le Rhin, à l'âge de 59. ans.

La Duchesse Doüairiere d'Alincourt a payé le même tribut à Paris, laissant un fils unique qui est Pensionnaire au College de Loüis le Grand. Cette Dame mourut le 18. âgée seulement de 30. ans.

Le même jour la mort enleva dans la même Ville le Baron de Bezenval, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très Chrétien, Capitaine aux Gardes Suisses, & ci-devant Envoyé de France en Pologne.

Messire Jean Frederic de la Tour de Gouverner, Docteur en Theologie, & Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris, décéda en cette Ville le 21. dans sa 68. année, fort regretté des pauvres auxquels il distribuoit une bonne partie de 50. mille livres de rentes dont il jouissoit.

La mort enleva encore le 25. en la même Ville le Baron de Hooke, Marechal de Camp, & Commandeur de l'Ordre Royal de Saint Loüis, âgé



*des Princes &c.* Decemb. 1738. 463  
âgé de 75. ans : Il avoit été ci-devant Plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Chrétienne en plusieurs Cours de l'Europe, & nommé en dernier lieu à l'Ambassade de Prusse par le feu Duc Regent.

Messire Maximilien Comte de Choiseul-Meuse, Colonel du Regiment d'Infanterie de son nom, au service de France, est mort le 27. à Fontainebleau n'ayant pas encore 24. ans accomplis.

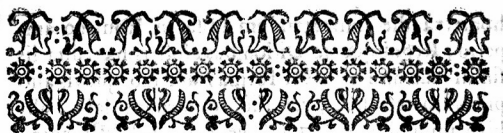
Le 3. Novembre mourut à Nikoschbourg en Moravie le Prince Gautier-Xavier de Dietrichstein, Chambellan de l'Empereur, Conseiller d'Etat & Chevalier de la Toison d'or, âgé de 75. ans. Ce Seigneur laisse trois millions de florins d'Allemagne en argent comptant, & des Biens très-considérables, dont la plus grande partie avec le titre & la dignité de Prince, passent au Comte Charles son fils aîné, & le reste à son deuxième fils & à la Comtesse Douairière d'Alchan.

# TABLE

## DES ARTICLES

Du mois de Decembre 1738.

|                                                                                                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ARTICLE I. Contenant la Litterature.                                                               | 391 |
| ARTICLE II. Angleterre, Hollande, Pays-Bas & Espagne.                                              | 405 |
| ARTICLE III. France.                                                                               | 415 |
| ARTICLE IV. Italie.                                                                                | 422 |
| ARTICLE V. Nord.                                                                                   | 431 |
| ARTICLE VI. Allemagne & Hongrie.                                                                   | 445 |
| ARTICLE VII. Contenant les Naissances, Mariages, & Morts des Princes & autres Personnes Illustres. |     |



## PRIVILEGIUM

### Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

**C**AROLUS VI. divinâ favente clementiâ electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ Rex : Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ : Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus renore Præsentium universis ; quòd cum nobis noster sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, demississimè supplicaverit ut Privilegium Impressorium, quod eidem pro Libello menstruo cui titulus: *Le Clef du Cabinet*, in idiomate gallico anno 1716. de 10. Februarii ad decennium impertitum, anno 1717. die 20. Martii ad sexennium clementer extensum fuerat ; ob terminum nunc elapsum ad alios sex annos denuò prorogare benignè dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque librariam negotiationem exercentibus firmiter inhibemus ne quis prædictos libellos per sex annorum spatium ab  
ho-

hodiernâ die computandum in sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus Nostreis hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò recudendos dare, alibi impressos apportare, vendere, vel distrahere, clam vel palam citrà voluntatem, & absque prænominati Andreæ Chevalier, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat. Si quis verò interdictum hoc Nostrium Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, cum non modò ejusmodi exemplaribus perperam quippe recusis, & adductis à suprâ memorato Chevalier ac ejus hæredibus ubicumque, sive propriâ auctoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque marcarum auri puri filco Nostro Cæsareo & patti læsæ ex æquo pendendâ decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodò tamen præfati libelli bonis moribus sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam Nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proindè universis & singulis Nostreis sacrique Imperii & Regnorum, ac Dominiorum Nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis, aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc Nostrium temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti ac aliis modis idoneis coerceri curent, quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio Literarum manu Nostri subscriptarum, & sigilli Nostri Cæsarei appensione munitarum, quæ dabantur in Civitate Nostriâ Viennæ  
dic

die 4. Aprilis 1734. Regnorum Nostrorum Roman-  
ni vigesimo tertio, Hispanicorum trigesimo primo,  
Hungarici & Bohemici verò pariter vigesimo tertio,

**CAROLUS.**

( L. S. )

Vt. F. Episc. Bamb. & Hiperb. Franc.  
Dux.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ  
Majestatis proprium.

JOAN. JOS. à SEHNAP PAUFER